



POISSY

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2016

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 9 février 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Karl OLIVE, Maire.

PRESENTS : M. BERÇOT Mme DOS SANTOS M. MONNIER Mme EL MASAOUDI M. MEUNIER Mme de VAUCOULEURS M. NICOT Mme MESSMER Mme XOLIN Mme CONTE M. DUPART Mme SMAANI M. DJEYARAMANE M. ROGER M. LETELLIER Mme LEFEBVRE Mme HUBERT M. MOULINET Mme MAIRET Mme GRAPPE M. DE JESUS PEDRO M. VACQUIER Mme EMONET VILLAIN Mme BELVAUDE M. POCHAT Mme DRAY-BAZERQUE M. PRADOUX Mme KOFFI Mme VINAY M. SHEEHAN (jusqu'à la délibération n° 6) M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. FALZON Mme POTHIER.

POUVOIRS : Mme GRIMAUD à M. MEUNIER M. PROST à M. OLIVE.

ABSENTS : M. BLOCH M. LEGRAND (jusqu'à la délibération n° 5).

EXCUSE : M. SHEEHAN (à partir de la délibération n° 7).

SECRETAIRE : Mme CONTE.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

Monsieur le Maire accueille Monsieur Eric FALZON, nouvellement élu, qui rejoint le Conseil municipal à la suite de la démission de Monsieur Jean-Paul HEDRICH, le 31 décembre 2015, et lui souhaite la bienvenue parmi cette assemblée.

Le Conseil municipal devant désigner un secrétaire de séance, Madame Karine CONTE est proposée pour cette fonction.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur les procès-verbaux des séances des 23 novembre et 14 décembre 2015. Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 23 novembre et 14 décembre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 3 décembre 2015 au 21 janvier 2016 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibération n° 6 du 11 avril 2014 et délibération n° 5 du 19 mai 2014 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est joint à la convocation.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VINAY qui pose une question sur la décision du 3 décembre 2015 concernant le prêt globalisé de 2 millions d'euros : « Pouvez-vous nous préciser ce que ce prêt va couvrir ? ».

Monsieur BERÇOT intervient : « Il a été décidé en fin d'année de couvrir l'acquisition du Forum Armand Peugeot par un prêt sur l'année 2015 de 2 millions d'euros qui permet tout simplement de financer cet investissement ».

Madame VINAY demande des précisions sur la décision du 14 décembre 2015 : « Pouvez-vous nous expliquer quels sont les supports de communication dont il s'agit et nous communiquer le nom des entreprises retenues étant donné que cela ne passe pas en commission d'appel d'offres ? ».

Monsieur MONNIER répond : « Il s'agit de l'impression du Pisciacais avec la Société SDI-ETC INN. Pour les autres publications : le Pisciacais Junior et le Pisciacais Aînés, le marché a été classé sans suite car la définition des besoins n'a pas été clairement estimée ».

Madame VINAY souhaite avoir des informations sur la décision du 6 janvier 2016 concernant les tarifs du CDA (Centre de Diffusion Artistique) et en profite pour réitérer également sa requête afin d'obtenir les tarifs pratiqués par la Ville, notamment le coût réel des rythmes scolaires, de la vidéosurveillance. Elle signale : « A chaque conseil, vous me répondez qu'il n'y a aucun problème mais je n'ai toujours pas de réponse. Pourtant, vous donnez des chiffres globaux dans la presse locale donc il doit être facile de me faire parvenir des documents venant du service des Finances ».

Monsieur BERÇOT : « Effectivement, cette décision a pour objet de fixer les tarifs pour l'occupation des locaux en dehors des heures de présence du régisseur suite à la mise à disposition du CDA pour la soirée du 31 décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016 à la Société AERO EVENTS ».

Monsieur BERÇOT communique les tarifs pratiqués :

- heure supplémentaire jour (7h00 à 22h00)	:	24 € TTC
- heure supplémentaire jour (7h00 à 22h00) jour férié	:	32 € TTC
- heure supplémentaire nuit (22h00 à 7h00)	:	48 € TTC

1 à 3) Désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal au sein des commissions permanentes : Finances - Jeunesse, sport, associations - Urbanisme, Environnement, Travaux et Voirie

Les trois premières délibérations étant de même nature, Monsieur le Maire propose de les présenter conjointement et demande aux membres du Conseil municipal leur accord.

Après acceptation, il déclare : « En raison de la démission de Monsieur Jean-Paul HEDRICH, le 31 décembre dernier, il convient de le remplacer au sein des trois commissions permanentes dont il était membre en tant que représentant de la liste « Vivons notre ville » et auprès desquelles il siégeait :

- 1) Commission des finances,
- 2) Commission jeunesse, sport, associations,
- 3) Commission urbanisme, environnement, travaux et voirie.

Ce remplacement s'effectuant dans le cadre du respect de la représentation proportionnelle issue du scrutin du 23 mars 2014, je demande aux représentants de la liste « Vivons notre ville » de nous donner le nom de leur candidat ».

Monsieur Eric FALZON fait acte de candidature.

Monsieur le Maire poursuit : « Si vous en êtes d'accord à l'unanimité et conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales, je propose de ne pas procéder à bulletin scrutin secret pour la nomination de Monsieur Eric FALZON dans les trois commissions précitées ».

Ces délibérations sont approuvées à l'unanimité des présents.

4) Désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux

Monsieur le Maire prend la parole : « La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dont la vocation est de permettre l'expression des usagers des services publics comprend des membres du Conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par le Conseil municipal.

Lors de sa séance du 11 avril 2014, le Conseil municipal avait élu Monsieur Jean-Paul HEDRICH au sein de cette commission.

Il est rappelé que Monsieur Jean-Paul HEDRICH avait été désigné sur proposition du Maire, non pas en tant que représentant de la liste « Vivons notre ville » qui ne dispose pas de siège dans cette commission, mais de façon intuitu personae en raison de ses qualités professionnelles.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Paul HEDRICH le 31 décembre dernier, je vous propose, dans le respect de la représentation proportionnelle, de procéder à son remplacement par un candidat issu du groupe de la majorité municipale « Poissy de toutes nos forces », à savoir Monsieur Fabrice MOULINET.

Si vous en êtes d'accord à l'unanimité et conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je propose de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination de Monsieur Fabrice MOULINET à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ».

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : Mme VINAY, Mme LOQUE, M. SHEEHAN, Mme POTHIER, M. FALZON et M. ALLAOUCHICHE.

5) Désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal pour le jury permanent dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire intervient : « Monsieur Jean-Paul HEDRICH avait été élu en tant que représentant titulaire de la ville de Poissy au sein de ce jury. Sa démission, le 31 décembre dernier, entraîne son remplacement.

Celui s'effectue de la même manière dans le cadre du respect de la représentation proportionnelle du 23 mars 2014 et je demande donc, aux représentants de la liste « Vivons notre ville » de nous donner le nom de leur candidat ».

Monsieur Eric FALZON fait acte de candidature.

Monsieur le Maire poursuit : « Si vous en êtes d'accord, sans passer par l'urne, je vous propose d'indiquer si vous êtes contre ou si vous vous abstenez ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

6) Débat des orientations budgétaires 2016 - Budget Principal Ville - Budget Annexe des opérations soumises à T.V.A. et Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire intervient : « L'heure est donc venue de nous pencher sur notre débat d'orientation budgétaire. Celui-ci devra prendre en compte de manière très précise les données concernant nos baisses de recettes et les conséquences inévitables qu'elles entraînent non seulement sur notre budget 2016 mais également sur les exercices futurs.

Un débat qui devra aussi se faire l'écho du plan d'économie sans précédent que mes équipes et moi-même avons mis en place depuis notre arrivée en 2014. Le débat de ce soir est en effet inédit : jamais les collectivités locales en général, et la ville de Poissy en particulier, n'avaient eu à subir des baisses de dotation de l'État aussi importantes

Examinez le premier tableau sur l'orientation globale de fonctionnement : moins 69 %. Je dirais que s'il n'y avait qu'un seul taux à retenir ce serait celui-là ! Baisse de dotation entre 2014 et 2017 : moins 69 %.

C'est en effet le montant subi par notre Commune dans la baisse de ses dotations globales : une DGF qui chute de 9,4 millions d'euros pour la période 2014-2017.

Pour rappel encore en mars 2014, nous savions que cette baisse allait s'amorcer mais dans des proportions bien moindres puisqu'à l'époque il ne s'agissait, si je peux m'exprimer ainsi, que d'une baisse de 2,6 millions pour la même période.

Vous comprendrez aisément que la différence substantielle rebat les cartes et pose de nombreuses questions surtout quand vous apprenez la nouvelle réalité de la baisse (9,4 millions au lieu de 2,6 millions initialement prévus) lors du projet de loi de finances 2015 voté en décembre 2014.

Dans le même temps, et donc depuis mars 2014, mon équipe et moi-même avons engagé une politique d'économies très fortes.

Sur l'exercice 2014 (voir tableau), nous avons baissé nos charges de fonctionnement de 19,5 à 18,3 millions d'euros : soit une économie de 6 %.

Pour 2015, les mêmes charges de fonctionnement ont encore diminué de 3,8% alors que nos charges générales baissaient d'un peu plus d'un million d'euros !

Depuis notre arrivée, en moins de deux ans, nous avons baissé nos charges générales de 10%.

Et nos recettes ? Elles connaissent encore, entre notre arrivée et l'année 2016 qui s'ouvre, une diminution de 12,4%, passant de 75,9 millions à 66,5 millions d'euros : soit une baisse de recettes de 9,4 millions d'euros.

Un différentiel dépenses/recettes si faible qui nous contraint à poursuivre nos économies sur la même trajectoire. Des économies dont nous étudions toutes les formes. En premier lieu, bien sûr, la maîtrise de notre masse salariale.

Permettez-moi de vous rappeler que la ville de Poissy a connu une hausse de ses effectifs très importante entre 2010 et 2014. Au 31 décembre 2013, nous comptons 1 059 personnels-ville quand nous devions être entre 750 et 800 (moyenne des villes de 40 000 habitants).

Près de 250 agents excédentaires : l'équivalent d'une charge supplémentaire annuelle de 8 millions d'euros. Et si nous assumons l'héritage de nos prédécesseurs, il n'en demeure pas moins que nous pâtissons au quotidien des conséquences de la gestion irresponsable et désastreuse de la gauche au cours du précédent mandat (dans ce domaine, comme dans bien d'autres).

Où sont passées les recettes des 14% d'impôts locaux votés en 2011. Et bien, l'analyse montre que la rentrée exceptionnelle de 3 millions d'euros a servi à financer l'équivalent d'à peine la moitié de ces personnels dont la ville n'avait pas un besoin existentiel. Loin de moi, l'idée de stigmatiser tous nos agents qui font un travail remarquable et qui subissent eux aussi une disette historique dans leur quotidien professionnel.

Nous nous devons donc de maîtriser nos effectifs. C'est une obligation vitale. Comme je l'ai indiqué au 31 décembre 2013, nous comptons 1 059 personnels-ville et au 31 décembre 2015 : 946. Il n'est pas normal que la ville de Poissy soit la commune avec le nombre d'agents le plus élevé dans notre Département proportionnellement à son nombre d'habitants.

Une maîtrise qui passe notamment par le non remplacement des agents qui partent à la retraite, la non-reconduction des contrats d'avenir, et une mutualisation des services afin de générer, aussi, par ce biais, des économies de structures. Mais cela ne suffira pas, nous sommes aujourd'hui, devant un chantier pour lequel nous devons trouver de nouvelles techniques de construction.

Pour que l'édifice tienne, que les piliers soient solides : nous devons, et nous le faisons déjà, poursuivre notre plan drastique d'économies. A tous les niveaux : traquer les dépenses, les tricheurs, les impayés et renégocier tous les contrats avec nos prestataires.

C'est ainsi, qu'au début du mois de janvier, j'ai renvoyé personnellement une lettre aux quelque cinquante principaux partenaires dont les contrats dépassent 50 000 euros annuellement. Nous n'avons pas le choix. Oui, ces contrats sont sous marché, mais à situation exceptionnelle, initiative exceptionnelle.

Mais ce plan d'économies passe aussi par d'autres questions :

- Comment pouvons-nous faire pour conserver aux Pisciacais la même qualité de services avec de telles contraintes budgétaires ?
- Devons-nous prioriser les services ?
- Faut-il fermer certains services non obligatoires ?
- Devons-nous revoir les tarifs pratiqués par la collectivité ?
- Faut-il transférer la gestion de certains équipements sportifs et culturels pour alléger nos charges ?

Autant de questions que nous nous posons depuis de nombreux mois, afin d'éviter aux Pisciacais de devoir subir une hausse des impôts qui serait alors la seule conséquence de la politique de baisse de dotations menée par l'actuel gouvernement.

Une politique censée désendetter notre pays mais dont la première conséquence est de pousser les communes vers un gouffre financier dont certaines ne se relèveront pas. Bien évidemment que nous souhaitons que notre pays se désendette ! Mais pas sur le dos de nos concitoyens dont les impôts ponctionnés par l'Etat sont déjà fort élevés et pas sur le dos des collectivités locales ! Ce serait une double peine dont personne ne veut !

Toutes nos réunions, discussions et échanges se font dans le but de préserver nos concitoyens d'une nouvelle augmentation de la pression fiscale. Mais rien n'est moins simple, car à ce jour, nous ne savons pas si cette baisse des dotations va se poursuivre.

Que se passera-t-il si, après 2017, la dotation globale de fonctionnement était purement et simplement supprimée comme cela est d'ores et déjà le cas prévu pour les Départements ?

Tous nos efforts sans précédent, (et je le dis très officiellement) seraient alors anéantis. La pression fiscale serait alors sans précédent à Poissy comme ailleurs. Pour votre parfaite information : la seule baisse de la DGF entre 2014 et ses prévisions jusqu'en 2020 représente 40 points de fiscalité. 40% d'impôts supplémentaires avant même d'étudier nos budgets communaux.

Les élus de Poissy ont cette volonté d'aller de l'avant en prenant cette problématique à « bras le corps » quand d'autres mettraient la tête dans le sable. Nos agents ont le mérite de suivre ces décisions sans précédent, de les subir, mais obligatoires. Jamais ils n'avaient connu une telle cure d'austérité à Poissy : qu'ils soient remerciés ici de leur bienveillance.

Mes chers collègues vous l'aurez compris, le sujet est complexe. Avant d'ouvrir le débat, je donne la parole à Monsieur BERÇOT, 1^{er} adjoint en charge des finances, pour compléter cette analyse ».

Monsieur BERÇOT explique : « Vous avez en annexe un document qui replace nos grandes orientations budgétaires dans le contexte économique de la France et de l'Union Européenne. Je me réjouis que la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République est proposée de renforcer le débat démocratique au sein des collectivités locales en imposant le vote de cette délibération.

La définition des orientations budgétaires de notre collectivité est avant tout un acte politique. La volonté de cette équipe est de traduire dans ses orientations les valeurs qu'elle a toujours portées : la responsabilité dans ses engagements, la transparence de l'action et l'exemplarité dans sa gestion.

Nous ne vivons pas dans un monde clos et nous devons nous adapter face aux contraintes extérieures ou mieux encore les anticiper.

Aujourd'hui, nous devons faire face à trois types de contraintes qui sont rappelées dans la première partie de notre document :

1) Nous sommes dans un environnement économique atone : une prévision d'inflation qui oscillerait pour 2016 entre 0,8 et 1,2 %, un taux de chômage qui augmente de manière continue une croissance en berne (- de 1 %). Nos territoires sont effectivement touchés par tous ces facteurs dégradés ;

2) Nous subissons une réforme territoriale, décidée par l'État, et que nous avons dû mettre en place « au pas de charge ». Cette dernière impacte nos orientations budgétaires.

Il est important de maintenir nos orientations en matière de politique de travaux pour soutenir auprès de la future communauté urbaine notre effort pour la ville de Poissy.

Mais par exemple, nous ne maîtrisons pas le fait que la baisse de notre contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est gommée par la hausse de notre contribution au fonds de solidarité de la région Ile-de-France.

3) Nous payons le plan d'économie de l'État qui se traduit pour notre ville de Poissy par un plan de transferts de charges à hauteur de 9,4 millions d'euros cumulés de baisse de dotation générale de fonctionnement. Ce que vous avez parfaitement décrit Monsieur le Maire dans votre propos liminaire.

Dans ce contexte, pour ce budget et les années à venir, nous devons reconstituer notre capacité d'autofinancement (c'est-à-dire générer un excédent de fonctionnement nous permettant de faire face à nos annuités d'emprunt et au soutien de nos travaux courants).

Mais cet effort de reconstituer notre capacité d'autofinancement ne doit pas porter atteinte à notre ambition collective de disposer de services de qualité aux Pisciacais dans les différents champs de nos politiques municipales :

- politique de sécurité avec les services de la police municipale,
- politique de la petite enfance avec le service des crèches,
- politique de la culture et du patrimoine (avec notre théâtre, le musée du jouet, notre conservatoire et la médiathèque),
- politique sociale (centre communal d'action sociale),
- politique associative (avec les subventions aux associations sportives loi 1901),
- politique d'entretien de la voirie communale.

Je ne vais pas énumérer toutes les politiques municipales que nous pilotons, mais je tiens à rappeler que c'est en suivant un objectif de qualité des services prioritaires aux Pisciacais que nous répondons au quotidien à toutes les questions que Monsieur le Maire a évoquées dans son intervention.

Nous utilisons tous les leviers d'action à notre disposition avec un leitmotiv : « ne pas dépenser plus que ce que nos recettes nous le permettent ».

S'agissant des actions sur nos dépenses, nous accentuons nos efforts sur la masse salariale et les effectifs, en privilégiant la mobilité interne plutôt que le recrutement externe, en ne remplaçant pas les départs à la retraite, rendus possibles grâce à la réorganisation des services portée par nos fonctionnaires.

Nous continuons les économies de fonctionnement drastiques depuis 2014 et notamment, nous cherchons à renégocier nos contrats (entretien, assurance, ou prestations de services). Cela nous amène à faire un choix : fixer un niveau de dépenses globales prévisionnelles de fonctionnement en 2016 de 66,6 millions d'euros.

Pour les recettes, nous avons fait le choix prioritairement de revoir au cas par cas la tarification des services.

Mais allons plus loin, est-il normal que les communes de résidence des usagers non Pisciacais bénéficient de nos infrastructures et ne soient pas appelées à participer à leurs frais de fonctionnement ? Nous nous posons la question.

Sur nos recettes fiscales, nous prenons acte de l'évolution de 1 % des bases fiscales votées en loi de finances 2016. Pourtant, une interrogation subsiste : après 2017, (pour 2018, 2019 et 2020) est-ce que l'État nous versera toujours 2 millions d'euros chaque année de dotation globale de fonctionnement ? À l'heure actuelle, je n'ai pas la réponse et à mon sens elle dépend des échéances électorales de l'année 2017.

Dans ce contexte, nous avons décidé de maintenir notre politique d'investissement car notre principe d'action, c'est le soutien à l'activité économique locale. Ainsi sur 2016, notre projection de dépenses d'équipement se situerait entre 13 et 15 millions d'euros (remboursement de la dette inclus).

Cette politique, nous l'accompagnons par une accélération de notre programme de cession de biens immobiliers inutiles aux Pisciacais. Après 2,5 millions d'euros en 2015, notre objectif 2016 est porté à 5 millions d'euros.

En complément, notre recours à l'emprunt sera maîtrisé car nous avons bien assaini notre dette enlevant le risque lié à la promesse d'achat des terrasses de Poncy, dès 2014 (il était de 12 millions d'euros). Au 1er janvier 2016, nous atteignons 34 millions d'euros d'endettement. Soit 814 € par habitant et moins de 50 % de nos recettes réelles de fonctionnement (je vous rappelle que le seuil d'alerte européen est de 60 % et que l'État français a largement dépassé à la fin de cette année les 90 %).

En conclusion, je dirais que notre approche responsable permet d'exposer toutes les interrogations que nous avons dans chacune de nos décisions. Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, que je suis fier de notre politique et de notre équipe. Chaque jour, je remercie les élus qui conscients des enjeux et des défis de notre mandature s'appliquent une discipline budgétaire que pourrait nous envier bien des communes et des collectivités locales.

A mon sens, cela est dû à une seule vertu : nous avons tous, sans exception, le sens du service aux Pisciacais ».

Monsieur le Maire remercie les services financiers de la Ville pour la préparation et la qualité des documents fournis.

Madame VINAY prend la parole : « le rapport du débat d'orientation budgétaire contextualise les grandes lignes qui orientent le budget 2016.

Dans un premier temps, je voudrais faire remarquer que s'il est vrai que les participations de l'État diminuent, cette baisse de financement de l'État est un choix gouvernemental en vue de maîtriser la dette de la France, et il me semble à ce propos, que beaucoup de ténors de l'opposition gouvernementale pensent qu'il faudrait faire plus en ce domaine... Donc ce sera encore pire pour les finances de notre Ville !

Nous ne sommes pas de cet avis car les restrictions drastiques entraînent une croissance très faible, et donc une spirale vers le bas. Je suis plus convaincue par une politique équilibrée entre l'offre et la demande afin de relancer la croissance et lutter plus efficacement contre le chômage, sachant que les collectivités locales effectivement sont les premiers investisseurs.

Dans un second temps, je voudrais faire remarquer que les finances de la Ville sont saines depuis de longues années, les emprunts toxiques contractés par Monsieur MASDEU-ARUS ont été résiliés lors de la mandature précédente.

Cette bonne santé financière vous a d'ailleurs permis de faire le choix d'acheter le forum Peugeot plus de 3 millions d'euros (choix contestable vu la vétusté du lieu, et les coûts de fonctionnement, mais très rentable pour PSA qui continuera à utiliser un forum à moindre coût, entretenu par la collectivité). Cela n'empêche pas d'ailleurs à PSA de quitter Poissy petit à petit.

L'achat d'un parking PSA devant le Technoparc peut-être une opération intéressante, si les terrains sont vraiment utilisés à implanter de l'activité professionnelle.

Un article des Echos et de la confédération de la structure Française de l'automobile nous informe (est-ce vrai ou pas vrai, en tout cas c'était écrit) que ces terrains verront la construction de 450 logements, et un pôle culturel et sportif et dont la rentrée d'argent permettra à PSA de se restructurer...

Votre intention de faire des économies est tout à votre honneur, mais nous serons vigilants, car Poissy offre à ses habitants un assez bon niveau de services publics et je vous rappelle que ses services sont des facilitateurs de la vie quotidienne des habitants, mais aussi une façon de réaliser une égalité réelle entre les habitants, et il serait dommageable que les choix d'économies se fassent à leur détriment.

Le Département a fait le choix d'économiser sur les P.M.I., sur les subventions aux associations de prévention spécialisée et d'augmenter de façon significative les impôts. Est-ce le choix que vous ferez sur Poissy ?

Nous nous abstiendrons sur cette délibération ».

Monsieur FALZON prend la parole : « La situation de Poissy n'est pas si catastrophique ! D'après le graphique « Evolution de la dette » (document fourni), il semble que l'endettement est stabilisé. D'ailleurs, je remercie l'équipe précédente pour avoir éliminé les emprunts toxiques.

Quant au Programme Pluriannuel d'Investissement (P. P. I.) 2016-2020 et à sa liste de projets phares, on n'y voit guère qu'une liste de projets déjà connus, voire presque terminés pour certains d'entre eux.

Qu'en est-il de la Maison de Fer, du Musée Le Corbusier et enfin du pôle culturel qui semble particulièrement oublié ? ».

Monsieur ALLAOUCHICHE prend la parole : « La réduction du déficit de l'État passe par la maîtrise des dépenses des collectivités locales, et cela fait partie aussi de la réforme territoriale. Il n'y a qu'en passant par la réduction des déficits des collectivités locales que nous pourrons après commencer à diminuer le déficit de l'État.

Je souhaiterais vous poser quelques questions sur les graphiques :

- Page 11 pour pouvoir faire une analyse, il aurait été bon d'avoir l'évolution en nombre d'agents permanents depuis 2011 car nous partons de 2013. Permettez-moi de vous rappeler tout simplement que vous êtes arrivés en mars 2013 donc il aurait été intéressant d'avoir les histogrammes de 2012 ».

Monsieur le Maire intervient : « 2014, un an après, nous n'étions pas encore là ! ».

Monsieur ALLAOUCHICHE poursuit : « Quand nous faisons le comparatif entre 2014 et 2015, on s'aperçoit qu'effectivement, il y a une augmentation de la masse salariale puisque de 35,3 millions on passe à 36,7 millions ».

- Page 14 : « Dans le cadre de la précédente mandature, la Ville se serait engagée à acheter un bien immobilier à un particulier à hauteur de 1,5 millions d'euros. Je pensais que cette promesse d'achat était signée par la SEMAP ».

- Page 15 : « Serait-il possible d'avoir le détail des investissements concernant la phase 2 de la vidéo-protection, le mur historique de la Tournelle, le terrain de futsal, l'équipement des quartiers de la Coudraie, l'aménagement du parking à l'arrière de la Mairie et enfin l'agenda d'accessibilité programmée ».

Monsieur BERÇOT répond : « Comme vous l'avez remarqué, entre 2013 et 2014, chaque année, nous prenons pratiquement 1 million d'euros d'augmentation. Depuis 2011, nous avons une hausse assez forte.

En 2015, nous subissons une nouvelle augmentation liée à ce qu'on appelle à l'effet « glissement vieillesse technicité » ; également en 2014, nous supportons un accroissement dû aux décisions de renouvellement notamment des contrats et ou d'embauches réalisés avant notre arrivée.

Ce que nous avons réussi à faire en 2015 et 2016, c'est justement de stabiliser notre masse salariale. Actuellement, vous ne pouvez pas faire l'économie du « glissement vieillesse technicité » du fait que vos agents fonctionnaires ou contractuels prennent des échelons supplémentaires, vieillissent et donc ont une augmentation individuelle de salaire.

En fait, l'effet mécanique des effectifs de la masse, des effectifs de la ville de Poissy fait que nous avons effectivement une forte augmentation liée au « glissement vieillesse technicité ». Aujourd'hui, nous y mettons un coup d'arrêt en privilégiant une mobilité entre les services plutôt que des recrutements externes et également par un plan de non renouvellement des départs à la retraite avec les réorganisations de services ».

Monsieur le Maire s'exprime : « Monsieur ALLAOUCHICHE, vous nous avez interpellé sur une provision sur risques de 1,5 million d'euros. Vous pensiez que seule la SEMAP était concernée par le courrier. Non, ce sont deux lettres (je suis en leur possession) qui ne visent pas que la SEMAP mais également la ville de Poissy, signées par l'ancien Maire de Poissy.

Nous avons donc décidé de mettre une provision : le juge pour l'instant n'a pas transigé. Ne souhaitant pas procéder comme pour les terrasses de Poncey (oubli de provision sur risques), nous préférons anticiper et les provisionner. Aussi, nous avons hâte que le juge puisse transiger sur ce sujet ».

Monsieur MOULINET explique : « effectivement, il y a deux courriers. Donc, rien n'empêche les velléités de Monsieur BERTRAND à faire feu de tout bois. C'est la prudence qui parle. A l'heure actuelle, seule une action judiciaire est vraiment engagée contre la SEMAP, mais la ville de Poissy est tout aussi exposée ».

Monsieur le Maire ajoute : « je rappelle que ces courriers ont été signés les 14 et 17 mars 2014 et que l'élection municipale avait lieu le 23 mars 2014 ».

En réponse à Monsieur FALZON, Monsieur le Maire remercie Monsieur BERNARD pour avoir levé les emprunts toxiques car cela était nécessaire. Il souligne que certaines communes ne l'ont pas fait : « elles ont bien eu tort ».

Monsieur le Maire poursuit : « Pour autant, nous n'avons pas été les seuls à condamner cette politique, quand j'entends parler de vigilance, notamment Madame VINAY, c'est un peu « l'hôpital qui se moque de la charité » : lorsqu'on se retrouve avec 250 agents excédentaires qui impactent 8 millions d'euros annuellement à la Ville, je souhaite que le législateur trouvera une solution pour interdire aux maires d'embaucher à tout-va, sans avoir une gestion en « bon père de famille ».

Nous saisisons le Député (je pense que cela dépasse tous les clivages) pour que ce soit réalisé sinon, nous sommes dans des ouvertures sans frais à longs termes par rapport à cela.

Concernant PSA, Madame VINAY je vous l'ai déjà précisé, vous vous rattachez souvent à ce que vous lisez dans la Presse, et avec tout le respect qu'on lui doit (c'est un ancien journaliste qui vous parle), la Presse ce n'est pas la Bible : les journalistes, comme vous, comme moi, ont droit aussi à l'erreur et en l'occurrence le confrère des Echos a commis une maladresse puisqu'il n'a jamais été question de faire un programme immobilier sur ce secteur.

Nous n'avons rien à cacher, on vous communique ce que l'on fait. Je vous l'expose d'autant plus clairement car Madame DOS SANTOS, élue à l'Urbanisme, m'indiquait tout à l'heure que nous avons un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) qui n'autorise pas la construction de 450 logements.

Je pense que le journaliste parlait plutôt des 450 logements que nous allons ouvrir sur la Z.A.C. Rouget de l'Isle, suite à l'accord qu'on attendait depuis plus de 10 ans et que nous avons réussi à finaliser avec à la fois Derichebourg et Sogeprom. Effectivement à ce moment-là, il y aura 450 logements qui « sortiront de terre ».

Madame VINAY intervient : « Si j'ai posé cette question, c'est parce que je souhaitais que vous vous exprimiez sur ce sujet car c'est paru dans deux journaux : Les Echos et la Construction Française de l'Automobile. Dans leurs articles, ils donnaient les mêmes informations. C'est plus clair, plus important de communiquer et préciser en Conseil municipal que ce sont des activités qui sont prévues (d'ailleurs j'ai soutenu cette initiative). La presse malgré tout fait son travail : elle signale et informe les gens ».

Monsieur le Maire précise : « Cela avait été dit en Conseil municipal, mais aucun souci par rapport à cela.

Après, je ne souhaite pas rentrer dans la polémique politicienne lorsque vous parlez de la dotation globale de fonctionnement et que l'opposition nationale ferait des décisions pires et ne changerait rien etc. Nous savons que cette baisse avait été initiée par un gouvernement de droite, pour autant, elle a été brutalisée par l'actuel gouvernement de gauche et toutes les villes sont concernées.

Je prends le cas de Lyon (Ville des Lumières) où le Maire, Monsieur COLLOMB, mais également les Maires de Pau et Paris, respectivement Monsieur BAYROU et Madame HIDALGO sont totalement en porte-à-faux par rapport à cela. Nous vivons tous la même galère.

En ce qui concerne le Département, vous ne donnez pas tous les éléments Madame VINAY. Oui, il y a une restructuration des P.M.I. j'aurais aimé que vous puissiez noter que Poissy conserve sa P.M.I. et intensifie même son taux de fréquentation puisque les ouvertures sont plus nombreuses.

Je me permets de rajouter (car vous n'en parlez pas) que c'est l'Etat qui supprime 190 millions de Dotation Globale de Fonctionnement au Département : proportionnellement cela représente la même chose qu'à Poissy. Effectivement des choix s'imposent qui, j'en conviens, peuvent plaire ou déplaire.

Notre choix, comme l'a indiqué Monsieur BERÇOT, c'est le maintien d'un investissement digne de ce nom car c'est le seul moyen de créer de la richesse si l'on veut sortir notre Pays de l'ornière (la création de richesse entre les entreprises souffre par rapport à cela).

Les premiers patrons de cette histoire, je prends le cas du BTP, c'est vrai que c'est au cœur de disette pour les entreprises de bâtiments publics qui sont les premiers carnets de commande et souvent les premiers vecteurs d'emploi.

En conclusion, Madame VINAY, je ne peux pas vous laisser dire que PSA va quitter Poissy lorsqu'on injecte 150 millions d'euros dans un outil de production, quand on va récupérer 1 500 « cols blancs » de la Grande Armée et que la ville de Poissy a été choisie, je pense que PSA veut pérenniser, avec d'autres nouvelles qui interviendront d'ici quelques mois (mais ce n'est pas à moi de vous les révéler aujourd'hui).

Je soulignerai que tout n'est pas rose c'est vrai, l'industrie automobile en France va mal, mais pour autant, on se doit, chacun à son échelon, de défendre notre outil : imaginez une seule seconde que nous puissions pâtir malheureusement d'une baisse d'activité de PSA, la Ville serait contrainte de revoir plusieurs dispositions à son endroit.

Je suis un pourfendeur, un défenseur de notre joyau qu'est PSA. Ce n'est pas facile, mais comme je l'exprime : c'est quand l'entreprise se porte mal qu'elle a besoin de tous les soutiens.

Je me félicite que Monsieur Carlos TAVARES, le Président Directeur Général de PSA ait choisi Poissy pour y transférer 1 500 de ses collaborateurs de la Grande Armée. Je pense, que ce choix ne s'est pas fait par hasard : vous conviendrez que tous, ici, y compris l'opposition et même le Conseil départemental avons à un moment donné soutenu l'entreprise. La Communauté urbaine a également manifesté son soutien, à la fois, à PSA Poissy mais aussi à l'usine Renault de Flins-sur-Seine ».

Monsieur ALLOUCHICHE fait remarquer à Monsieur le Maire son oubli de lui communiquer les différents montants concernant les six investissements (page 15).

Monsieur BERÇOT répond : « Le détail sera donné dans le projet de budget (annexe concernant les autorisations de programmes). C'est encore le débat d'orientation budgétaire. Cela sera communiqué et je vous renvoie aux différentes délibérations prises notamment l'année dernière où vous avez en fait le détail de ces autorisations de programmes globales : pour l'année 2016, nous sommes à peu près sur 10 millions d'euros (je vous fournirai les éléments avec la direction des finances dans la semaine) ».

Monsieur LEGRAND intervient : « Par rapport au débat d'orientation budgétaire, après lecture du document, sans surprise, j'ai observé la longue litanie sur l'état de la France, du Monde, de l'Europe, de l'Île-de-France : heureusement la frontière des Yvelines fait que nous sommes préservés et que nous n'avons que la houle et les embruns du reste du monde.

Cependant pour la suite, je m'attendais à un peu plus de poigne et d'ambition et j'espère qu'au moment du budget nous aurons une vraie stratégie sur le long terme mais je suis légèrement inquiet, d'abord pour notre premier adjoint que je souhaitais un peu plus « costaud » sur ce débat pour que tous en effet, comme vous l'avez dit : « il était nécessaire qu'on se retrouse les manches, pour trouver des solutions afin de promouvoir notre Ville et pouvoir développer l'assiette des recettes fiscales », néanmoins cela manquait un peu d'ambition à la fois sur les recettes et sur l'élargissement de celles-ci (l'assiette a été élargie de 1 % entre 2015 et 2016) ce qui n'est pas non plus énorme.

Quelle est l'ambition très concrète sur les deux, trois, cinq prochaines années (comme un business plan), comment allons-nous procéder vraiment, cela est-il possible ? Sinon, comment allons-nous faire, car il y a un « effet magique » de la courbe inexplicable au niveau de l'emprunt : nous voyons qu'elle s'est maintenue à un certain niveau puis, soudain en 2016, « clac » : baisse (j'ai pensé ressortir le document de l'année dernière dont le schéma correspondait aussi bien pour 2015, 2016 et 2017).

Plus sérieusement, quelle est la stratégie sur le long terme à part une augmentation de la fiscalité ? J'ai été étonné de ne pas trouver de manière très claire les taux de fiscalité pour l'année prochaine : j'ai vu les taux 2015, mais pas ceux de 2016 et encore moins la hausse et l'évolution prévues.

Toutefois je serais surpris que, même d'un point de vue légal et juridique, cela ne soit pas indiqué dans le débat d'orientation budgétaire parce que si l'on ne communique pas ni la stratégie sur le long terme de développement des recettes, ni celle du développement économique, ni réellement la stratégie de réduction des dépenses et qu'en plus on ne met pas les taux de fiscalité (déjà qu'on n'avait plus beaucoup de compétences au sein de ce Conseil municipal, je pense qu'on va pouvoir se réunir en séance qu'une seule fois par an. Je vous promets et j'en profite pour m'excuser de mon retard de ce soir, d'être à l'heure au cours de ce Conseil municipal annuel). Mais peut-être ai-je mal lu, c'est pourquoi, je souhaiterais obtenir les taux de fiscalité ».

Monsieur BERÇOT répond : « Suite à votre arrivée tardive, pour vous formuler les choses clairement, le débat d'orientation budgétaire a effectivement pour fonction de préciser dans ce document le rappel du contexte et puis les éléments factuels sur lesquels on tend en termes de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Je vous donne deux axes. Le premier de notre stratégie en fonctionnement c'est de renouveler et de redimensionner notre capacité d'autofinancement. Pour reconstituer cette capacité, il faut avoir des dépenses inférieures à ses recettes et nous nous employons à continuer nos efforts pour les années à venir en matière d'économie sur tous les champs en contribuant à :

- maîtriser notre masse salariale et nos effectifs,
- demander aux services de faire des économies supplémentaires (et pourtant, ils en ont fait depuis notre arrivée),
- appeler les associations à faire un effort, notamment dans la stabilisation des montants de subventions.

Le second, en investissement, nous continuons effectivement de soutenir notre activité économique locale avec un plan qui se maintient entre 13 et 15 millions d'euros de dépenses d'équipements.

Tout cela, car nous avons également des fondamentaux en matière d'emprunts et de dettes qui nous permettent à la fois d'appuyer notre politique d'investissement sur un recours à l'emprunt maîtrisé et sur un plan de cession qui s'accélèrent pour pouvoir simplement soutenir cette politique. Je comprends votre impatience, mais attendez le vote du budget au mois d'avril et vous obtiendrez des réponses encore plus complémentaires ».

Monsieur le Maire ajoute qu'il regrette que Monsieur LEGRAND soit arrivé en retard et qu'il n'ait pas assisté aux propos échangés plus tôt.

Il poursuit : « C'est dommage que vous n'étiez pas présent lors de la précédente mandature car je pense que vous auriez moins fait le « fanfaron ». En effet, nous avons reçu comme héritage de trouver l'équivalent de 8 millions d'euros car la Ville au niveau du Département dispose du plus grand nombre d'agents (vous savez pourtant le respect que je porte à tous ces personnels communaux qui ont été en souffrance pendant de longues années). Cette situation, nous la vivons au quotidien aussi bien mes collègues autour de moi que les agents de la Ville.

Et vous, vous arrivez avec de grandes phrases en pensant que tout est possible en un claquement de doigts. La réponse est non et pour tout vous dire nous réfléchissons au jour le jour sur toutes les économies qu'on peut réaliser, comment faire en sorte d'avoir suffisamment d'économies sans baisse de services, sans arrêter des services qui parfois obèrent des compétences obligatoires.

Je cite souvent l'exemple de la Police Municipale, notamment sur le montant du budget non pas de sécurité mais sur l'un des plans de prévention des risques urbains. Madame VINAY a évidemment raison car il est vrai que si nous n'avions pas eu à subir la décision de l'Etat de changer de pôle d'agglomérations entre Poissy et Conflans-Sainte-Honorine, certainement aurais-je moins recruté de policiers municipaux.

Mais ici à Poissy, il est hors de question que nous fassions des économies sur la sécurité des Pisciacais (je l'affirme depuis le début). Bien évidemment, j'aurais préféré que l'Etat nous laisse notre Police Nationale avec laquelle nous collaborons parfaitement.

Deuxième exemple : le Point d'Accès au Droit, compétence de l'Etat, qui est payé aujourd'hui par les collectivités locales. Nous avons un médiateur qui fonctionne très bien au Commissariat de Police de Poissy (sauf que ce n'est pas une compétence obligatoire de la Ville) que l'Etat nous fait rétribuer.

Ensuite, nous avons aussi les rythmes scolaires, et notre avis à tous est unanime par rapport à cela, imposés par l'Etat, obligés et payés par les communes qui ne conviennent à personne et dont le montant s'élève à 700 000 euros. Afin de répondre à Madame VINAY qui me réclame souvent les chiffres : Madame CORDIER, chef de service de la Petite Enfance, m'a indiqué que cette somme était plus près du million d'euros.

Franchement c'est très compliqué à gérer au quotidien, on ne s'amuse pas, mais on prend cela « à bras le corps » et je vous promets que ce que nous bâtissons actuellement c'est la double peine : la première c'est la baisse de DGF (cela concerne tout le monde) et la deuxième c'est effectivement ces excédents de personnels. Vous le savez comme moi c'est facile de dire « tapons dans la butte » comme je l'ai entendu, mais ayons un peu de respect par rapport à ce qui se passe ».

Monsieur LEGRAND remercie Monsieur BERÇOT et Monsieur le Maire (en soulignant qu'il a préféré le ton de la seconde partie plutôt que celui de la première). Il poursuit : « Je pense que vous auriez pu être glorifié du fait que j'étais surpris d'un manque de poigne : c'est donc que j'en attendais beaucoup.

Très concrètement, et la deuxième partie de votre intervention était dans cette idée là, ce n'est pas faire de la politique politicienne de bas étage mais certainement aucune personne autour de cette table n'a été attaquée ni sur sa volonté, ni sur la recherche de solutions. Cependant, nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire et on peut avoir une réflexion sur les taux y compris vers une très forte baisse qui serait avec une construction financière particulière mais qui aurait éventuellement un impact en terme d'attractivité économique.

C'était simplement ma question : quelle est la stratégie que nous pouvons afficher dans ce débat à la fois sur la question de la dette et sur l'attractivité du territoire sur les taux de fiscalité y compris sur des choses sur lesquelles vous insistez régulièrement, Monsieur le Maire, qui sont les partenariats publics, privés ou certainement on nous répondra dans le budget mais cela aurait été intéressant que globalement vous affichiez la politique qui était celle de la Municipalité sur ces partenariats.

Voilà, étant donné que nous sommes tous obligés et confrontés, majorité comme opposition, à trouver des solutions innovantes car sans se raconter d'histoires, il y a aussi une compétition entre les territoires et comment devons-nous procéder par rapport à cela ?

Par ailleurs, je suis étonné sur la forme qu'on n'est pas une tendance sur les taux. Pouvez-vous simplement me répondre sur ce point : pourquoi les taux ne sont pas indiqués ou au moins une perspective, est-ce un manque de données financières que vous attendez encore (DGF ou autres choses) ou c'est qu'il y a des attentes sur la stratégie globale que vous êtes en train de valider ? C'est une simple question sur le débat d'orientation budgétaire »

Monsieur le Maire répond : « Effectivement, c'est compliqué. Actuellement, on se bat pour ne pas augmenter la pression fiscale et nous regardons comment faire pour équilibrer le budget 2016. Nous serons très clairs, transparents, « à livre ouvert » : un document spécial sera donné à tous les Pisciacais pour leur expliquer notre décision. Tout est fait pour éviter une augmentation, ce n'est pas gagné, mais si cela devait se produire, nous communiquerons les raisons de cette hausse ».

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions : Mme VINAY, Mme LOQUE, M. SHEEHAN, Mme POTHIER, M. FALZON, M. ALLAOUCHICHE et M. LEGRAND.

7) Budget principal 2016 - Garantie d'emprunt de 2 200 000,00 € à la SA d'HLM TOIT ET JOIE (Contrat de prêt n° 43519). Réhabilitation de cent soixante et onze logements locatifs sociaux sis 31 à 65, rue d'Aigremont - Place Corneille

Monsieur BERÇOT annonce : « Il s'agit d'une délibération sur une garantie d'emprunt de 2 200 000,00 € attribuée à la Société Anonyme d'HLM TOIT ET JOIE pour l'appui au financement de la réhabilitation de 171 logements locatifs sociaux situés rue d'Aigremont.

C'est une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % puisque nous sommes dans le logement social ».

Madame VINAY prend la parole : « Tout d'abord, je tenais à vous indiquer que bien entendu nous voterons cette délibération. Néanmoins, j'ai un certain nombre de remarques à faire au niveau de la place Corneille qui est un lieu qui doit être traité avec vigilance. C'est une partie du quartier qui est délicate : aussi, j'ai plusieurs questions.

La réhabilitation dans l'ensemble de l'intérieur des logements se fait à quelle hauteur ? (car il y a des logements vétustes qui nécessitent véritablement des travaux de fond).

En ce qui concerne la réhabilitation extérieure : est-elle faite en cohérence avec l'ensemble du quartier ? (par exemple sur le plan esthétique). Les habitants ont-ils été concertés ? ».

Départ de Monsieur SHEEHANN (excusé par Monsieur le Maire).

Madame VINAY poursuit : « Je sais que la Ville est copropriétaire de la place avec les bailleurs et donc concernée par l'aménagement de celle-ci, son attractivité, la fluidité de circulation pour la sécurité en particulier, l'orientation de l'ouverture de la grande tour. Je souhaiterais être informée sur l'avancement des travaux !

Tous ces sujets, qui sont importants car ce ne sont pas seulement des bâtiments, mais c'est véritablement un quartier qu'il faut regarder de près pour favoriser le « vivre ensemble » et éviter les problèmes qui peuvent se poser, ne sont pas abordés en commission et je le regrette. C'est la raison de mon questionnement en Conseil municipal ».

Monsieur le Maire indique que le nombre de logements alloués à la Ville suite à la renégociation de ce type de garantie d'emprunt est de 15 % supplémentaires auxquels il faut rajouter les 20 % accordés initialement, soit un total de 35%.

Madame DOS SANTOS précise : « Au niveau des rénovations, ce sera principalement une mise aux normes (par rapport à celles en vigueur actuellement). Certains logements étant vétustes, celle-ci sera réalisée avec un axe majoritaire sur une mise aux normes thermiques ».

Monsieur le Maire ajoute : « Quant à la concertation, elle a bien eu lieu. Dès qu'une réunion de quartier est programmée, nous proposons aux bailleurs d'y assister. D'ailleurs, la Société d'H.L.M. Toit et Joie et plusieurs organismes étaient présents lors de la dernière qui s'est tenue au Centre André Malraux.

Il est vrai que nous rattrapons des maladroites, des non communications entre les différents bailleurs : c'est un travail qui doit être fait en concertation et de manière homogène car il existe cinq ou six bailleurs sur le plateau.

Nous avons une ASL (Association Syndicale Libre) qui a repris ses activités, avec notamment VILOGIA qui fonctionne plutôt bien sur le quartier Racine, TOIT ET JOIE qui commence à mettre en place sa réhabilitation sur Corneille, ainsi que DOMNIS pour la rue d'Aigremont ».

Madame VINAY déclare : « Effectivement, VILOGIA a réhabilité du côté de Racine. Des travaux ont été réalisés, mais c'est avéré que les personnes n'ont pas toujours bien perçu qu'il y avait plusieurs bailleurs intervenant. Elles s'interrogeaient aussi sur les points suivants :

- pourquoi le choix d'un endroit plutôt qu'un autre,
- différence de qualité dans la réhabilitation.

Ce sont des choses compliquées. Déjà, la place Corneille se sent systématiquement stigmatisée par rapport au reste du quartier : cela rentre aussi en ligne de compte pour attiser les problèmes qui peuvent exister sur le quartier. Ce sont des modalités importantes à négocier avec les bailleurs.

Concernant les salles de bains, il est vrai qu'il y avait des nécessités : effectivement le chauffage permettra d'économiser au niveau des charges, néanmoins des améliorations sont à apporter notamment sur l'état des sanitaires ».

Monsieur le Maire intervient : « Vous avez raison, nous poursuivons ce qui avait été initié précédemment sur ce sujet : la réhabilitation au niveau de TOIT ET JOIE, l'aménagement de la place (puisqu'à la fois, il y a l'antenne de la Mission Locale mais aussi le service de la vie de quartier).

On essaie de redonner de la vie et de revaloriser le quartier pour les habitants qui, au quotidien, pâtissent de ces désaffections ne datant pas d'hier. Nous conjuguons nos efforts, cela prend du temps, mais malgré tout nous notons des signes d'amélioration ».

Madame DE VAUCOULEURS s'exprime : « Effectivement, chaque bailleur a sa propre programmation. Néanmoins, leurs priorités ne sont pas les mêmes : certains ont déjà bien avancés dans leur rénovation, d'autres sont encore à la traîne. Cependant, tous les organismes ont consulté leurs locataires.

Aujourd'hui, une réflexion est en cours pour harmoniser sur le moyen terme ce programme de réhabilitation afin que chaque locataire quel que soit son bailleur puisse avoir des perspectives de rénovation qui s'ouvrent à lui.

A propos de la place Corneille, un travail important est réalisé avec l'ensemble des élus concernés par cette requalification.

Cette tâche est sensible et nous ne souhaitons pas avancer n'importe comment sur cette question : c'est-à-dire que lorsque la solution sera apportée, celle-ci (après concertation avec les habitants et les différentes délégations) devra permettre à chacun de se retrouver dans la programmation qui sera faite sur cette place. C'est vraiment le choix d'œuvrer à ce sujet pour trouver une solution réellement satisfaisante pour tous ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8) Budget principal 2016 - Autorisation d'ordre non budgétaire suite à la cession d'une portion du chemin rural n° 23 dit « du champ aux lièvres »

Monsieur BERÇOT explique : « Il s'agit d'une délibération de régularisation puisque le terrain n'a jamais été inscrit dans la comptabilité patrimoniale de la ville de Poissy. C'est une écriture, demandée par le trésorier, pour procéder à la passation et la vente de manière régulière ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9) Mécénat de 140 000 € de la Fondation d'entreprise Total en faveur de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la Porterie du Prieuré Royal Saint-Louis de Poissy

Madame XOLIN prend la parole : « Les vestiges du Prieuré Royal, Mur de la Tournelle et Musée du Jouet nécessitent d'importants travaux de rénovation (certains ont commencé) pour lesquels une souscription publique a été lancée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

La fondation d'entreprise TOTAL souhaite s'associer à la Fondation du Patrimoine en apportant un soutien financier de 140 000 euros en faveur de la restauration de l'ancienne porterie /Musée du Jouet. La fondation pourra recevoir des contreparties de visibilité :

- insertion de son logotype ;
- mention de sa participation sur tous les supports de communication qui seront réalisés, en particulier une bache (non pas géante mais petite) sur les échafaudages ;
- pose d'une plaque sur le bâtiment rénové ;
- mises à disposition gracieuse d'espaces municipaux pour des événements pourront aussi être accordées.

Toutes ces contreparties restant de toute façon très disproportionnées par rapport aux dons proposés.

Ce mécénat doit donc être contractualisé par une convention entre la ville de Poissy, la Fondation du Patrimoine et la Fondation d'entreprise TOTAL et il vous est demandé de bien vouloir approuver cette action de mécénat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Mais auparavant, je tenais à remercier au nom de la ville de Poissy, la Fondation d'entreprise TOTAL pour sa généreuse participation à cette belle opération de sauvegarde ainsi que Monsieur TEILLET, agent communal, en charge de la recherche de mécénat ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Sur la suggestion de Monsieur MEUNIER, Adjoint au développement économique et aux grands projets, Monsieur le Maire demande l'accord aux membres du Conseil Municipal afin de faire voter ensemble les trois délibérations suivantes qui concernent des mécénats, du parrainage, des projets ou des salons de la ville de Poissy. Après acceptation de l'ensemble des conseillers municipaux, il donne la parole à Monsieur MEUNIER.

Monsieur MEUNIER explique : « En raison du succès de leur première édition en 2015, les deux salons destinés à l'accès des jeunes à la formation et à l'emploi sont reconduits en 2016 par la ville de Poissy, les 6 février et 9 avril au Forum Armand Peugeot.

Sensibles à cette double opération d'intérêt général en faveur de l'insertion et de l'avenir professionnel de la jeunesse, plusieurs entreprises et associations ont souhaité s'engager aux côtés de la Ville en lui apportant un soutien financier selon diverses modalités. Ces dernières sont soit des mécénats, soit des parrainages ou éventuellement des partenariats financiers.

La délibération n° 10 porte sur les mécénats. Je rappelle qu'un mécénat comporte dans ses caractéristiques majeures une disproportion importante entre l'apport financier fait par le mécène et les contreparties qui lui sont reconnues en l'occurrence ici, un peu de communication et un reçu bien entendu qui matérialise son mécénat, en fait son don. Les entreprises concernées au titre des mécénats sont :

- Leclerc Achères : 3 000 € ;
- Véolia : 3 000 € ;
- Century 21 - Le Lay Turquetil : 1 500 € ;
- PSA : 1 500 € ;
- Event's Paris Consulting Intérim : 1 000 € ;
- Boucherie Salam : 1 000 €.

Il vous est demandé d'approuver ces principes de conventions, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

La délibération n° 11 porte sur des parrainages financiers. Cette fois, le parrainage comporte des contreparties équivalentes à un caractère commercial, essentiellement en terme de communication un peu plus développée que précédemment, en stand commercial que les entités concernées ont pu tenir au sein des salons et éventuellement l'usage défini à l'avance de certaines infrastructures de la ville de Poissy. Les entités qui envisagent de conclure des parrainages avec notre Ville sont :

- le Crédit Agricole Ile-de-France : 3 000 € ;
- la SEMAP : 3 000 € ;
- la société Transdev CSO : 1 000 €.

Il vous est également demandé d'approuver le principe de ces conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Enfin dernière modalité concourant à ces salons, je rappelle que ceux-ci depuis 2015 sont placés sous le signe de l'autofinancement, un partenariat financier suggéré par la Mission Locale de Poissy directement impliquée par l'insertion professionnelle de la jeunesse qui entre totalement dans son champ d'intervention. La Mission Locale intercommunale de Poissy propose donc un partenariat financier de 2 000 €.

Il vous est aussi demandé d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ».

10) Mécénats financiers de Leclerc Achères, Veolia, Century 21 - Le Lay Turquetil, PSA, Event's Paris Consulting Intérim et la boucherie Salam en faveur de la réalisation des salons formation emploi jeunes 2016

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

11) Parrainages financiers du Crédit Agricole Ile-de-France, de la SEMAP et de Transdev CSO en faveur de la réalisation des salons jeunes 2016

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12) Partenariat financier de 2 000 € de la Mission Locale pour la réalisation des salons formation emploi jeunes 2016

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

13) Budget principal 2016 - Versement des subventions de fonctionnement aux Associations

Madame EL MASAOUDI indique : « Lors du dernier Conseil municipal, nous avons voté le versement des subventions de fonctionnement aux associations dont le montant est supérieur à 23 000 € (avec un versement de 50% de l'année n-1).

Actuellement, il s'agit d'évoquer le versement des subventions aux associations dont le montant est inférieur à 23 000 €. Nous pensons que ce versement est nécessaire au regard de la situation financière de certaines associations et il est donc demandé d'approuver le versement aux associations des subventions telles que figurant à l'annexe jointe ».

Madame POTHIER intervient : « Comme il est rappelé dans le texte de présentation de la délibération, les associations sont indispensables au dynamisme d'une ville.

Nous avons la chance d'avoir à Poissy des associations très actives et porteuses de projets intéressants. Il faut les soutenir, même si, dans un contexte de difficultés budgétaires, elles doivent contribuer à l'effort collectif. Ces baisses de 20 à 50 % très fortes vont certainement affaiblir considérablement leurs actions.

Nous souhaitons savoir pourquoi ce choix d'associations ? (la liste fournie comporte 23 associations sportives et 1 sociale) Où figurent les autres associations ? ».

Madame EL MASAOUDI répond : « La demande provient principalement des associations sportives qui ont le plus besoin de ces versements. Je précise que la requête émane d'elles ».

Madame VINAY prend la parole : « J'ai bien compris (cela n'étant pas écrit) pourquoi en réalité ces associations et non pas les autres étaient concernées car elles avaient des difficultés financières, enfin elles avaient besoin d'argent plus rapidement. Elles vous ont donc fait une demande.

Par contre, il y a une association l'ASP Athlétisme qui passe de 22 000 € à 9 000 € : différence énorme. Il doit y avoir une raison autre que les économies. Pourquoi cette disparité ? L'année dernière, était-ce une subvention exceptionnelle ou existe-t-il un souci particulier avec cette association ? ».

Madame EL MASAOUDI rappelle que le versement de ces subventions est lié aux conditions particulières des associations sportives qui doivent payer des licences et ont un cycle de fonctionnement assez spécifique.

En ce qui concerne l'association d'athlétisme : c'est une avance sur leur subvention dont le montant s'élèvera à 18 000 € et non pas à 9 000 €, car le président du club d'athlétisme ayant démissionné en novembre dernier, nous sommes particulièrement attentifs aux projets sportifs qui seront proposés par cette association ».

Madame VINAY souligne que sur la délibération, cela n'était pas désigné comme une avance.

Madame EL MASAOUDI lui répond qu'il s'agit d'un cas particulier.

Monsieur le Maire ajoute : « Pour répondre et compléter les propos de Madame POTHIER concernant les subventions, effectivement, nous avons organisé deux réunions à ce sujet avec l'ensemble des associations, en présence de Madame EL MASAOUDI, des élus de secteur et des directeurs de services des sports, pour échanger à la fois avec les responsables d'association et aussi rappeler qu'aujourd'hui, le temps où les villes étaient des mécènes pour les associations est plus que jamais révolu.

Je prends l'exemple de l'AS Poissy Football dont la subvention allouée était à plus de 500 000 € jusqu'en 2014, représentant ¾ de son budget. J'ai estimé que cela n'était plus possible et je l'ai diminuée par deux (ce qui n'a pas empêché l'AS Poissy Football de monter en CFA, comme vous le savez).

Actuellement, j'ai chargé Madame EL MASAUDI et Monsieur PROST de vérifier :

- le nombre de licenciés,
- l'utilisation des deniers publics versés,
- le nombre des salariés,
- comment sont ventilées les dépenses,
- si les associations possèdent des livrets A, des SICAV.

Aujourd'hui, nous nous rendons compte que des associations sont très riches (avec des bas de laine dont on aimerait bien avoir la moitié) et donc, il est hors de question que les subventions de la ville de Poissy consistent à enrichir les bas de laine ! Ce n'est pas le cas de la très grande majorité (c'est une infime minorité), mais nous surveillons ce qu'il en est.

Nous souhaitons que les associations participent aux manifestations communales de la Ville et elles le font. Je cite le cas de la Pisciacaise ou des aubades en fin d'année, cela se passe très bien pour la sécurisation.

Par exemple pour la Pisciacaise, nous avons besoin de nombreux bénévoles et elles jouent le jeu : aucun souci par rapport à cela. Puis, nous avons également demandé à ce que les associations puissent adosser leur demande de subvention à une charte de laïcité qui rentre dans le cadre d'un partenariat gagnant/gagnant.

Nous sommes dans cette relation transparente, ouverte. Nous comprenons qu'une association sollicite un « coup de main » ponctuel : si nous pouvons l'aider on le fait mais lorsque celle-ci ne joue pas le jeu ou ne communique pas suffisamment les informations demandées, nous sommes sans état d'âme, c'est un contrat gagnant-gagnant ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

14) Demandes de subventions auprès de la région Ile-de-France et de l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles) pour les musées de Poissy

Madame XOLIN déclare : « Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à demander pour les musées des subventions au taux maximum auprès de la Région Ile-de-France et de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires culturelles), c'est-à-dire de l'Etat.

Des subventions d'investissement pour :

- les travaux de restauration des collections des musées du Jouet et d'Art et d'Histoire,
- les acquisitions pour les musées,
- les acquisitions d'œuvres venant enrichir les collections,
- l'acquisition de matériel de conservation.

Les subventions de fonctionnement concernent :

- l'harmonisation de la base d'inventaire des collections,
- la numérisation des collections : ce qui permettra à terme qu'elles soient présentes sur la base Joconde qui est accessible à tous,
- la mise en œuvre du chantier des collections.

La plupart des subventions espérées sont autour de 30 %, mais c'est la D.R.A.C. qui arbitre en fonction des différents dossiers qui lui sont demandés. Pour l'instant, je ne peux pas vous communiquer le montant précis des subventions souhaitées ».

Madame LOQUE interroge : « Qu'en est-il des musées de Poissy, notamment le Musée d'Art et d'Histoire car il est regrettable que la commission de culture ne se réunisse pas et qu'on puisse avoir plus d'informations au moment des séances ?

Madame XOLIN répond : « Concernant le Musée d'Art et d'Histoire, nous continuons à le faire vivre le plus possible à travers des expositions temporaires, cela a été le cas en 2015 avec l'exposition Meissonier.

Ensuite, le service des musées poursuit le travail sur ce projet, mais je reconnais que nos efforts sont essentiellement focalisés en ce moment sur la préparation des travaux de rénovation du Musée du Jouet qui nous occupe pratiquement à plein temps.

Quant aux réunions, je m'engage à transmettre votre requête à Monsieur BLOCH, Président de la commission ».

Monsieur le Maire ajoute : « Pour compléter les propos de Madame XOLIN et répondre à une interrogation de Monsieur FALZON concernant le pôle culturel multimédia, dont on imagine bien que le Musée d'Art et d'Histoire et le Conservatoire de musique notamment y prennent toute leur place.

Puis, s'est présentée une opportunité sur une demande des Monuments Historiques et à la fois de la Fondation Le Corbusier, tout n'est pas signé mais nous avons reçu une lettre d'intention de la Fondation et la Ville a évidemment manifesté son intérêt pour pouvoir accueillir le musée unique au Monde « Le Corbusier » qui pourrait voir le jour, ici à Poissy, en face de la Villa Savoye ».

Monsieur le Maire en profite pour remercier Madame XOLIN, Monsieur BLOCH ainsi que Monsieur LEROUX, chef de service coordinateur des affaires culturelles de la ville de Poissy pour le suivi de ce dossier car c'est une belle et rare occasion.

Monsieur le Maire poursuit : « L'acquisition du Forum Armand Peugeot n'est pas fortuite. Evidemment, lorsque le C.D.A. (Centre de Diffusion Artistique) aura une autre vocation, il sera nécessaire de trouver un lieu de réception et ce forum pourrait convenir (nous continuons aussi à cheminer pour une destination du Conservatoire de musique).

La bonne nouvelle que je peux peut-être vous communiquer (cependant, elle n'est pas encore votée par la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise), c'est que cette dernière pourrait porter effectivement cet investissement, à la fois Musée « Le Corbusier » ou pôle culturel multimédia. Étant entendu, je le rappelle, que la création d'une communauté urbaine n'est pas la création d'une couche supplémentaire de deniers publics, c'est-à-dire qu'il faudra mettre en face un plan de financement pour pouvoir créer et répondre aux objectifs de ces deux projets.

Aujourd'hui, le projet pôle culturel multimédia tel qu'il a été présenté et développé avec les différents organismes s'élève à quelque 40 millions d'euros. Actuellement, vous le comprenez aisément, la ville de Poissy n'a pas les moyens d'investir une telle somme.

En revanche l'an passé, nous avons embauché deux « chasseurs de subventions » (ce n'est pas péjoratif dans mon esprit) pour trouver du financement. La semaine dernière, j'ai reçu le Directeur de l'EPAMSA (Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval qui m'informait d'appels à projets et de fonds européens disponibles pour ce type de programme. Voilà, nous restons mobilisés et actifs par rapport à cela ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15) Acquisition par la ville de Poissy des vestiges de la Maison de Fer auprès de la Direction régionale interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

Monsieur le Maire prend la parole : « Ancienne maison de villégiature, la Maison de Fer a été édifiée selon un système de construction par tôles embouties, breveté par l'ingénieur belge Joseph DANLY.

Nous poursuivons donc son acquisition. Rare témoignage d'une époque industrielle florissante, cette maison de fer a subi de nombreuses détériorations.

Une délibération a été approuvée le 22 juin dernier pour lancer les procédures d'acquisition et déposer un dossier de permis de construire concernant le démembrement et la conservation des éléments métalliques.

Le service des Domaines a été sollicité en ce qui concerne l'évaluation de la valeur vénale des vestiges et a estimé que l'acquisition pourrait se faire à l'euro symbolique plus une taxe forfaitaire de 6%, soit 1,06 € pour la ville de Poissy.

Il est demandé au conseil d'approuver cette acquisition ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16) Délégation de service public relative à la gestion de la distribution de l'eau potable. Avenant n° 1

Monsieur MONNIER intervient : « Lors du dernier Conseil municipal en décembre 2015, je vous annonçais que la Lyonnaise des Eaux proposait aux collectivités locales une évolution technique améliorant la qualité de l'eau en réalisant une usine de décarbonatation.

Cette usine permettrait de baisser la dureté de l'eau actuelle de 33 à 15°. La décarbonatation serait effective à compter du 1^{er} juillet 2018. A cette date, le prix augmenterait de 0,2 € par m³. Afin de ne pas faire supporter aux usagers une hausse importante, il est proposé de réaliser un lissage de ce surcoût dès le 1^{er} mars 2016 : dans ces conditions, le prix de l'eau passerait alors à 0,7332 € par m³.

La convention d'achat de l'eau serait prolongée de 15 ans à compter du 1^{er} juillet 2018 et se terminerai le 30 juin 2033.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ».

Monsieur FALZON prend la parole : « Tout d'abord, il aurait été pratique que cet avenant n° 1 soit fourni avec le texte de cette délibération (je ne l'ai pas trouvé).

Ensuite, et sauf erreur de notre part, cette délibération a déjà fait l'objet d'un vote lors du Conseil municipal du 14 décembre 2015 (délibération n° 53 : avenant n° 1 à la convention d'achat d'eau potable).

Nous avons à l'époque, par la voix de Monsieur Jean-Paul HEDRICH, déploré que je cite : « Cet avenant renforce la situation de monopole de La Lyonnaise tout en l'aggravant puisque la durée du contrat passe de 10 à 18 ans. Ce dernier n'incite pas à faire des économies car il existe une clause de révision en cas de baisse des volumes délivrés et, enfin, nous n'avons pas d'information sur l'impact environnemental du procédé utilisé pour la décarbonatation ».

Nous renouvelons donc nos remarques. Nous nous étions abstenus en décembre. Nous nous abstiendrons également aujourd'hui ».

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 4 abstentions : Mme VINAY, Mme LOQUE, Mme POTHIER et M. FALZON.

17) Cession d'une propriété non bâtie de la ville de Poissy, constituée d'un terrain de 588 m² cadastré section AW n° 126, située 31, boulevard Robespierre, au profit de la SEMAP Saint-Louis.

Autorisation de la ville de Poissy, à la SEMAP Saint-Louis, pour le dépôt d'un permis de construire sur la parcelle cadastrée section AW n° 126, pour la réalisation d'un bâtiment monovalent, destiné à la réinstallation de la SARL Contrôle Technique Automobile Poissy, enseigne « Sécuritest »

Monsieur le Maire rappelle que les élus membres du Conseil d'administration de la SEMAP ne peuvent pas participer au vote. Il s'agit de Messieurs OLIVE, BERÇOT et MOULINET. Il précise que c'est Madame DOS SANTOS, rapporteur de la délibération, qui fera procéder au scrutin.

Madame DOS SANTOS explique : « la ville de Poissy est engagée dans une politique de cession des biens fonciers dont elle n'a plus l'utilité, mais elle souhaite néanmoins conserver la maîtrise des terrains constituant la pointe Robespierre dans l'attente de l'aménagement de ce quartier.

Il a donc été convenu que la SEMAP assure le portage foncier de la parcelle située 31, boulevard Robespierre en l'achetant puis en y construisant un bâtiment qui serait loué à la SARL Contrôle Technique Automobile Poissy (pour exercer l'activité de contrôle technique automobile).

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession de cette parcelle au profit de la SEMAP Saint-Louis pour un montant de 290 000 € HT,
- d'autoriser celle-ci à déposer un permis de construire sur ladite parcelle avant d'en être devenue propriétaire, afin d'y construire un bâtiment monovalent destiné à la réinstallation de la SARL Contrôle Technique Automobile Poissy, enseigne « Sécuritest »,
- d'accorder à la SEMAP Saint Louis une servitude de passage sur la parcelle contiguë à celle vendue ».

Monsieur ALLAOUCHICHE se réjouit qu'une parcelle de terrain soit affectée à une activité économique : « Sécuritest ». Il se rappelle qu'il avait commencé à travailler avec cette entreprise afin de lui trouver un point de chute et, aujourd'hui, il est satisfait qu'elle bénéficie d'un emplacement. En outre, il souligne que cela permettra de libérer le local en centre-ville pour y installer une enseigne nationale.

Monsieur MOULINET s'exprime : « Actuellement, le quartier où est située cette parcelle est laissé à l'abandon et donne une mauvaise image aux abords de la gare (point d'entrée du quartier de Noailles et du futur quartier Rouget de Lisle).

On doit empêcher ces biens de se dégrader et il faut pouvoir maîtriser le risque de programmes immobiliers diffus dont la tentation peut-être grande pour certains. L'objectif de l'équipe municipale actuelle est de pouvoir relancer le projet d'aménagement « la pointe Robespierre » abandonnée par l'ancienne mandature, et ce sur trois axes.

Nous souhaitons :

- revaloriser justement une zone de développement économique sur le boulevard Robespierre,
- valoriser aussi les points d'entrée des quartiers Rouget de Lisle et de Noailles en cohérence avec l'urbanisme pour en faire un élément attractif,
- créer une offre complémentaire et non concurrente des quartiers cités précédemment en préservant et en renforçant le tissu pavillonnaire qui soit adapté à ces derniers conformément aux prescriptions de la révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) voté par le Conseil municipal en décembre 2015.

Pour cela, l'idée de permettre à la ville de Poissy de maîtriser son foncier tout en favorisant aussi son plan de cession (puisque engagé pour la Commune) c'est donc de faire de la SEM son « bras armé ». Nous faisons l'acquisition de ce terrain et nous encourageons ainsi l'implantation de nouvelles activités ayant vocation à se maintenir durablement dans un schéma cohérent d'attractivité économique.

C'est pour cette raison qu'on propose de construire un local d'activité monovalent qui nous permet de maîtriser la reprise du foncier dans le cadre du lancement d'une opération future d'aménagement car nous pourrions demander au locataire de libérer les lieux, en lui promettant de pouvoir se réimplanter ensuite sur le même secteur économique ».

Madame DOS SANTOS procède au vote.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 3 non-participations :
MM. OLIVE, BERÇOT et MOULINET.**

18) Programme de cessions de propriétés de la ville de Poissy en 2016

Madame DOS SANTOS prend la parole : « Comme je l'indiquais précédemment, la ville de Poissy est engagée dans une politique de cession des biens fonciers dont elle n'a plus utilisé.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de la mise en oeuvre du programme de cession pour l'année 2016 et d'approuver la mise en vente des biens suivants :

- pavillon 3, rue du Temple,
- pavillon 49, avenue de Pontoise,
- pavillon 17, rue de la Sablière,
- anciens ateliers (694 m² + cour) 12, rue Paul Codos,
- terrain à bâtir (325 m²) 60, boulevard Victor Hugo,
- immeuble de 12 logements 2 et 4, rue Montaigne,
- immeuble de 16 logements 8 et 10, rue Maryse Bastié,
- école de la Maladrerie avec ancien logement de fonction 7, rue de la Bidonnière ».

Monsieur ALLAOUCHICHE demande à Madame DOS SANTOS : « Pourriez-vous nous donner les estimations de ces différents biens ? ».

Madame DOS SANTOS répond qu'elle communiquera ces estimations ultérieurement car elles sont en cours par les Domaines. Aujourd'hui, les prix ne sont pas fixés.

Monsieur ALLAOUCHICHE déclare : « Je comprends bien qu'ils seront mis en vente dès l'obtention de l'estimation des Domaines, c'est cela ? ».

Monsieur le Maire souhaite répondre : « C'est un cas de figure mais qui n'est pas obligatoire. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il y a des agences qui sont requises par rapport à cela. On peut avoir une estimation établie par une agence (avec ou sans client en face). Dès qu'un acheteur se présente, la proposition est faite aux Domaines qui, parfois sans se déplacer, donnent leur accord en comparaison aux fourchettes de prix que nous avons (à plus ou moins de 10 %).

Cela s'est produit sur un ou deux biens depuis l'an passé. C'est vrai, vous avez raison Monsieur ALLAOUCHICHE, la procédure traditionnelle c'est effectivement la saisine des Domaines que ce soit pour des projets immobiliers ou autres. Mais, nous avons aussi la possibilité d'avoir une proposition de prix par un client potentiel qui puisse satisfaire l'avis des domaines ».

Madame VINAY intervient : « Il est vrai que la ville de Poissy a acheté tous azimuts sous l'ère, en particulier, de Monsieur MASDEU-ARUS et qu'il y a des propriétés qui n'ont que peu d'intérêt pour la Ville. Par contre, que cette dernière se sépare de bâtiments locatifs logeant des agents de la commune me semble une mauvaise idée.

Il faut tenir compte du fait que les agents de « catégorie C » par exemple, ont des petits revenus et que le logement sur la Ville est rare et cher ! Double peine pour ces personnels : n'être pas très riche et résider loin de leur lieu de travail ! Même si les occupants actuels garderont leur habitation, il est nécessaire de penser à plus tard.

Pour cette raison, nous nous abstenons sur cette délibération ».

Monsieur LEGRAND prend la parole : « Une fois n'est pas coutume, je partage le point de vue de Madame VINAY. Je pense que cela serait bien que l'opposition demande à Monsieur SHEEHAN de rendre l'appartement de fonction qui lui a été délivré par Monsieur BERNARD au cours de la précédente mandature : surtout qu'il touche maintenant 500 euros en plus par mois grâce à son statut d' élu communautaire ».

Madame POTHIER demande : « Au sujet de la liste exhaustive de logements, des cessions sont-elles envisagées à des bailleurs sociaux ? (nous connaissons tous la nécessité d'avoir des logements accessibles aux plus démunis) ».

Madame DOS SANTOS répond : « Vous avez tout à fait raison Madame POTHIER et c'est exactement le cas. Aujourd'hui, nous envisageons de vendre les immeubles à des bailleurs, ce qui permettra de régler le problème des locataires actuels qui pourront rester dans les lieux et aussi d'élargir l'offre en matière de logements sociaux ».

Monsieur le Maire ajoute : « Comme nous l'indiquons depuis mars 2014 et ce qui n'enlève rien à certaines remarques que vous avez pu observer, la Ville n'a pas vocation à se substituer à une agence immobilière. Actuellement, Poissy compte 120 bâtiments, appartements, maisons dans le domaine privé (pour exemple : la ville voisine des Mureaux n'en possède que 30).

Effectivement, nous faisons preuve de discernement : nous n'avons pas attendu la vente de ces biens, mais nous avons aussi des limites par rapport à cela. Je disais à Madame VINAY lors de notre échange pour la préparation de ce conseil, que j'allais étudier avec mes collègues, Jean-Paul DELANOË et Philippe GROS de la Direction Générale des Services le fait qu'on puisse se substituer un ou deux appartements pour des urgences, en cas de nécessité absolue (complétant un peu l'alter ego de ce que vous aviez mis en place et qui fonctionne bien : le dispositif FLORA).

Maintenant et je ne ferai aucune stigmatisation à ce sujet, il faut souligner qu'au niveau des loyers, nous avons un nombre important d'impayés (recettes qui ne rentrent pas) et lorsque le trésorier principal nous a annoncé 600 000 euros à recouvrer, dont 500 000 avant 2013, qui seraient très compliqués à encaisser, cela représente une grande quantité de deniers publics.

Après avoir dialogué avec un certain nombre de personnes concernées et les avoir orienté, notamment vers le CCAS (Conseil Communal d'Action Sociale), il y a des procédés qui ne sont pas tolérables. Sous prétexte qu'on habite dans des appartements « Ville », on fait moins d'effort ».

Enfin, Monsieur le Maire apporte une petite précision à Monsieur LEGRAND. Il lui rappelle que Monsieur SHEEHAN n'est pas un élu communautaire.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 3 abstentions : Mme VINAY, Mme LOQUE, et M. ALLAOUCHICHE.

19) Approbation de la demande de prorogation du délai de dépôt d'un Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée), auprès du Préfet du Département des Yvelines

Monsieur MONNIER prend la parole : « Par décret du 5 novembre 2014, les propriétaires ou exploitants des bâtiments et de locaux doivent, pour chaque établissement ouvert au public, soit adresser au Préfet une attestation d'accessibilité soit l'intégrer dans un Agenda d'Accessibilité Programmée.

La demande d'approbation de l'agenda devait être transmise au Préfet avant le 28 septembre 2015 et celui-ci disposait de 4 mois pour se prononcer.

La présente délibération a pour objet de demander au Préfet une prorogation du dépôt jusqu'au 27 septembre 2016.

Cette requête s'explique par le nombre considérable de propriétés de la Ville et une mise à jour importante des diagnostics. Actuellement, la ville a recensé 58 E.R.P. (Etablissement Recevant du Public).

La demande d'Ad'Ap portera sur 3 périodes de 3 ans pour un montant de travaux estimé par le bureau d'études Accesmétrie à 6 800 000 € T.T.C.

Une fois approuvé par le Préfet, l'Ad'Ap fera l'objet d'un suivi de mise en œuvre régulier ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20) Adoption du règlement intérieur de l'activité Jeunesse Sports Vacances

Madame EL MASOUDI explique : « Le règlement intérieur de l'activité Jeunesse Sports Vacances nécessite une actualisation de certaines données.

Ces modifications portent principalement sur quatre points :

- 1) concerne une clause d'engagement sur la laïcité qui est dans la même lignée que la charte de la laïcité, votée lors du Conseil municipal de septembre 2014 ;
- 2) porte sur l'article concernant le transport des jeunes ne figurant pas dans le précédent règlement ;
- 3) stipule que tout dossier incomplet sera retourné à la famille ;
- 4) vise à sensibiliser le jeune et il lui sera demandé de signer le nouveau règlement ».

Madame VINAY précise qu'elle intervient pour les deux délibérations (20 et 21). Elle déclare : « L'introduction des valeurs de la République et donc des principes de la laïcité dans le règlement intérieur n'est pas en soi un problème, bien entendu, au contraire.

Par contre, la laïcité associée systématiquement à une sanction d'exclusion me semble aborder ce principe fondateur de notre vivre ensemble d'une façon négative. Elle est fondamentalement une valeur positive d'inclusion et non pas d'exclusion. Le rôle des activités de service public est de transmettre et de faire adhérer, ici les jeunes, en leur montrant tous les avantages de la laïcité pour nous tous et donc pour eux aussi.

Ces derniers temps, la laïcité a été utilisée je le dis trivialement « à toutes les sauces » qui dénaturent le sens même de cette valeur.

Ce n'est pas facile, je vous l'accorde, surtout pour les encadrants de ces jeunes qui ne sont pas toujours formés à cet effet.

La sanction fera sans doute disparaître l'effet, mais ne changera rien si le travail d'adhésion n'est pas réalisé. J'espère que cet aspect sera pris en compte, car l'éducation de la jeunesse est primordiale pour notre société.

Nous voterons ces deux délibérations ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

21) Adoption du règlement intérieur de l'activité Sports Vacances

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur ses propos concernant les logements d'urgence pour rappeler qu'en 2015, Madame LEFEVRE, déléguée à la Famille, avait mis une « certaine pression » pour penser effectivement à une destination et rendre à César ce qui lui appartient (il mentionne aussi son échange sur ce sujet avec Madame VINAY, la semaine précédente).

22) Mise en place du service civique dans la collectivité

Madame EL MASAOUDI déclare : « La ville de Poissy souhaite s'inscrire dans le dispositif service civique volontaire (S.C.V) afin de soutenir des jeunes Pisciacais dans leurs démarches d'autonomie et leur approche de la citoyenneté en référence avec les axes de sa politique jeunesse.

Le service civique volontaire s'adresse à tous les jeunes volontaires, sans condition de diplôme, âgés de 16 à 25 ans qui souhaitent effectuer une mission hebdomadaire d'intérêt général.

Les missions proposées devront être d'une durée de 24 heures hebdomadaire minimum et ne pourront en aucun cas intervenir sur un poste normalement occupé par un agent municipal.

Pour pouvoir mettre en place ce dispositif, la collectivité devra obtenir auprès de l'Etat et de l'Agence Nationale du Service Civique l'agrément nécessaire.

L'objet de cette délibération est donc d'approuver le dépôt d'une demande d'agrément auprès des instances référentes ».

Madame VINAY prend la parole : « Le service civique est une très bonne chose pour les jeunes, la qualité de l'encadrement, le tutorat est primordial afin que cette période soit un plus pour le jeune et ne soit pas un énième stage sans finalité.

Donc je suppose qu'il est prévu et qu'il sera envisagé pour les agents de la Ville de recevoir la formation nécessaire ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

23) Modification du tableau des effectifs

Monsieur BERÇOT indique : « Il s'agit d'ajuster le tableau des effectifs en prenant acte principalement des résultats des avancements de grade 2015.

Nous avons des postes qui demeurent vacants du fait que les agents ont avancé en grade. Donc, nous supprimons ces postes puisqu'ils ne sont plus pourvus au tableau des effectifs.

Nous revoyons aussi la quotité de travail pour certains postes puisqu'on se rend compte que des agents ont accepté tout simplement de la modifier, en passant en temps complet ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

24) Mise à jour de la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction et mise à jour de la liste des logements de fonction concédés pour nécessité absolue de service et par convention d'occupation précaire avec astreinte

Monsieur BERÇOT explique : « Dans les villes qui sont dans la strate de Poissy, il est nécessaire de respecter la réglementation liée à l'attribution de logements pour nécessité absolue de service ayant pour avantage pour les agents, qui occupent des fonctions rentrant dans ces définitions, de ne pas payer de loyer. Toutefois, ces attributions sont attachées à un certain nombre d'astreintes et d'obligations pour l'agent (vous remarquerez que la grande majorité de nos logements de fonction est octroyée aux emplois de gardien).

Ensuite sur les logements liés par des conventions d'occupation précaire avec astreinte et soumis à paiement de loyer, cela concerne effectivement certains cadres, qui peuvent être amenés (en dehors de leurs heures de travail) à intervenir sur la Ville ».

Monsieur LEGRAND intervient : « Comme vous l'avez indiqué auparavant, il y a besoin de logements d'urgence dans des situations particulières et nous devons faire attention à chaque denier public investi.

Dans cette assemblée, j'ai déjà demandé à plusieurs reprises la liste des logements mis à disposition d'élus au cours d'une précédente mandature ou de celle-ci. Je suppose qu'il n'y en pas. Je souhaiterais en être sûr étant donné que je n'ai jamais obtenu la liste.

Et sans aucun rapport (car j'ai entendu précédemment votre réponse avec la première partie de mon intervention), j'aimerais savoir si monsieur SHEEHAN est absent pendant les Conseils municipaux parce qu'il serait astreint à certaines obligations de gardiennage ».

Monsieur le Maire prend la parole : « Vous comprendrez que je ne souhaite pas répondre à vos propos : nous ne sommes pas là pour nous invectiver et je préfère que Monsieur SHEEHAN soit présent pour que vous lui posiez directement la question.

J'ajoute que sur la convention d'occupation précaire, nous revoyons les appartements à la baisse et que certains d'entre eux passeront dans l'escarcelle des ventes potentielles de la ville de Poissy ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

25) Caisse des Ecoles : Transfert de l'activité de la Caisse des Ecoles à la Ville au 15 février 2016, à l'exclusion du Programme de Réussite Educative.

Madame HUBERT explique : « En 1849, un commerçant parisien a établi la première caisse des écoles. Appartenant à la Garde Nationale, il a l'idée de donner le reliquat de la caisse de secours de son bataillon au Maire de Paris pour qu'il soit pourvu aux besoins des enfants n'ayant pas matériellement la possibilité de fréquenter l'école (ce fut donc la création de la caisse des écoles).

En 1882, lors de la présentation au Parlement de sa réforme de l'Éducation nationale, Jules FERRY insiste sur le rôle que doivent jouer les caisses des écoles. L'adoption de la loi de 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire a ainsi pour conséquence d'obliger chaque commune à créer une caisse des écoles.

A Poissy, la Caisse des Ecoles Publiques a été instituée, en exécution de la loi du 28 mars 1882 par délibération du Conseil municipal du 24 juin 1883.

Telle qu'elle existe aujourd'hui, 133 ans après sa création initiale, la caisse des écoles de Poissy ne correspond plus aux besoins des élèves pisciacais. Il est donc nécessaire pour la Ville de modifier son mode de fonctionnement en la matière.

En conséquence, pour des motifs de cohérence fonctionnelle et de simplification administrative, il est souhaitable de mettre en sommeil la Caisse des Ecoles, et de transférer ses activités et charges budgétaires liées aux actions à caractère éducatif en faveur des élèves relevant de l'enseignement du 1er degré, à la Ville, et ce, à compter du 15 février 2016.

Actuellement, c'est la subvention de la Ville qui assure l'équilibre financier du budget de la Caisse des Ecoles. Les activités transférées à la Commune sont :

- les concerts des Jeunesses Musicales de France (J.M.F.) ;

Pour information, « Les J.M.F. » est une association reconnue d'utilité publique qui lutte pour l'accès à la musique des enfants et des jeunes, prioritairement issus de zones reculées ou défavorisées. Chaque année, elle permet à 500 000 enfants et jeunes à avoir accès à la musique (nos enfants pisciacais également).

- les fournitures : achat de dictionnaires pour les élèves de CM2 ;
- subventions aux écoles pour les sorties scolaires avec projets pédagogiques.

Budgétairement, les recettes et les dépenses seront transférées sur le budget principal de la Ville (attaché au service scolaire tel que prévu dans l'instruction M14).

Les sommes seront arrêtées à partir du compte de gestion adopté au titre de l'exercice 2016.

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur cette mise en sommeil de la Caisse des Ecoles ;
- d'approuver le transfert d'activités et de charges budgétaires à compter du 15 février 2016 à l'exclusion du Dispositif de Réussite Educative sur la Ville ;
- de verser une subvention de 90 000 € à la Caisse de l'école afin de faire fonctionner financièrement le dispositif de la Réussite Educative qui sera transférée au 1er septembre 2016 vers le CCAS.

La Caisse des Ecoles versera au CCAS, en septembre 2016, le solde non utilisé au 31 août 2016 de la subvention de 90 000 euros versée par la ville à la Caisse des Ecoles au titre du Dispositif de Réussite Educative.

Il est également proposé :

- de transférer à la Ville l'ensemble des contrats et conventions de la Caisse des Ecoles en cours à cette date, ayant vocation à se poursuivre (à l'exclusion du Dispositif de Réussite Educative) et ce, à compter du 15 février 2016 ;
- de recevoir au 31 décembre 2016, le solde de trésorerie de la Caisse des Ecoles ;
- d'inscrire les crédits relatifs aux dépenses et recettes correspondants au budget principal de la Ville à la section fonctionnement ;
- et enfin, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ».

Monsieur FALZON intervient : « Sur l'aspect financier, quand bien même c'est « la subvention de la Ville qui assure l'équilibre financier du budget de la Caisse des Ecoles » (je cite Madame HUBERT), il nous apparaît normal que ce soit le cas. Il est bien dans le rôle de la Ville d'aider financièrement les organisations qui améliorent la vie des administrés, comme c'est le cas des subventions aux diverses associations (point traité dans la délibération n° 13) pour lesquelles vous n'envisagez pas de « transférer leurs activités et charges budgétaires à la Ville ». De plus, nous ne voyons pas bien où sont les économies à prévoir.

Sur l'aspect du fonctionnement, nous sommes très inquiets du passage d'un mode où les représentants des parents sont élus et ont droit de vote sur les décisions à un mode où ils seraient désignés par qui, sur quels critères ?, et ne seraient plus que consultés. La démocratie locale n'a rien à y gagner ».

Monsieur FALZON poursuit en indiquant qu'il avait prévu de regrouper ces interventions pour les délibérations 25 et 26, il déclare : « En ce qui concerne le portage du Programme de Réussite Educative de la Caisse des Ecoles vers le Centre Communal d'Action Sociale, cela nous paraît inopportun, le CCAS n'ayant pas particulièrement de compétences éducatives.

Pour toutes ces raisons, nous voterons « contre » ces deux délibérations ».

Monsieur ALLAOUCHICHE pose une question à Madame HUBERT : « Quelles sont la gouvernance et la gestion actuellement. Comment ça se passe exactement ? ».

Monsieur le Maire demande à Monsieur ALLAOUCHICHE s'il parle du fonctionnement actuel de la Caisse des Ecoles. L'intéressé répond par l'affirmative.

Madame HUBERT répond : « Effectivement la Caisse des Ecoles a 133 ans et son fonctionnement a peu changé depuis sa création. Elle est constituée :

- d'un président,
- d'un vice-président,
- des membres élus,
- un membre désigné par le Préfet,
- 6 parents d'élèves,
- 5 élus municipaux.

Désormais, nous aurons 20 parents élus par leurs pairs (par des parents d'élèves) qui prendront des décisions. Bien évidemment, ils ne seront pas désignés par moi-même ».

Monsieur ALLAOUCHICHE remercie pour les précisions apportées. Il demande notamment : « si les 20 parents auront la majorité dans la gestion ? ».

Monsieur le Maire confirme et précise qu'il y a 20 parents élus (un par école).

Monsieur ALLAOUCHICHE ajoute : « Donc, ils ont été informés ainsi que les professeurs d'école ? Ces derniers ont-ils été associés ? ».

Monsieur le Maire garantit qu'il sera répondu aux interrogations de Monsieur ALLAOUCHICHE. Mais que pour l'instant, il souhaite donner la parole à Madame VINAY (en soulignant qu'une réponse d'ensemble sera apportée).

Madame VINAY s'exprime : « Cette délibération effectivement m'interroge. J'ai eu quelques réponses, mais cela aurait pu être précisé, à ce moment-là, dans ce que nous allons voter.

Pourquoi mettre en sommeil une institution qui fonctionne ? S'il faut la mettre en sommeil c'est qu'elle fonctionne !

Le fait que cette caisse soit créée il y a très longtemps comme vous l'écrivez dans le rapport, n'est pas une cause suffisante d'obsolescence. Par contre, nous savons que les activités de cette caisse sont primordiales pour apporter l'accès à la culture de tous les enfants, y compris ceux dont les familles en sont le plus éloignées.

J'ai pu observer que depuis deux ans, les réunions se sont espacées. En effet, je sais que les horaires de celles-ci ne faisaient pas l'unanimité au sein des parents (j'ai entendu parler qu'elles étaient programmées à 9h00 et que cela était compliqué). Donc, les échanges sont devenus de plus en plus difficiles et les décisions souvent prises en amont (écho obtenu auprès des intéressés).

La délibération que vous nous demandez de voter ne précise pas le fonctionnement du nouveau système : nous votons un peu « à l'aveuglette ». A la caisse des écoles, les parents sont élus pour 3 ans et ils ont un rôle décisionnaire. Si j'ai bien compris, les parents seront désignés et non élus (cela n'était pas précisé dans le rapport), quel sera leur rôle consultatif ou délibératif ?

L'enveloppe de la caisse des écoles (je ne parle pas de la réussite éducative) finance je le rappelle :

- des subventions aux sorties pédagogiques,
- le soutien aux activités spécifiques comme les conteurs, les musiciens, les comédiens,
- l'équipement des bibliothèques des écoles,
- l'organisation des concerts J.M.F.,
- les cadeaux de fin d'année aux écoles maternelles.

Cette enveloppe sera-elle mise en sommeil par la même occasion ?

Beaucoup trop de questions légitimes se posent pour que nous puissions voter une telle délibération, et j'espère d'ailleurs que les parents se mobiliseront pour avoir des réponses ».

Madame HUBERT répond : « L'enveloppe ne sera pas mise en sommeil puisque la totalité est reversée au service scolaire hormis ce qui concerne le Projet de Réussite Educative.

A propos des 20 parents, ceux-ci ont été élus par leurs pairs. Ce n'est pas une nouveauté, au début de l'année scolaire, ont lieu des élections pour élire les représentants des parents d'élèves pour chaque école de Poissy.

Nous avons demandé à toutes les écoles de choisir parmi ces parents élus un représentant qui ferait la liaison entre l'établissement scolaire et la Municipalité. A ce jour, nous avons 20 parents (un par école avec chacun un suppléant) qui ont été désignés par leurs pairs. En prenant en compte les suppléants, nous arrivons à 40 interlocuteurs (ce n'est pas une décision anodine).

Quant à la mise en place des réunions, je pense que lorsqu'on a un engagement quel qu'il soit, on a des contraintes et effectivement, si un horaire est imposé il faut se rendre disponible ou donner un pouvoir : c'est la législation ».

Monsieur le Maire intervient : « Nous avons l'impression que chaque fois qu'une décision est prise par cette majorité, il y ait une envie feinte de cacher quelque chose : nous ne travaillons pas comme ça. Nous œuvrons à « livre ouvert » et de façon transparente.

Tout d'abord, pour répondre à Monsieur FALZON, nous voyons l'économie puisqu'aujourd'hui, la caisse des écoles a un budget autonome nécessitant des allers-retours par exemple avec la Sous-préfecture, qui requiert une comptabilité (elle-même indépendante) et à l'arrivée, le service de la Petite Enfance a un agent mis spécialement à disposition de cette gestion (un agent c'est 32 000 euros) donc il y a une économie substantielle de 32 000 euros à la clé.

C'est vrai (sujet sur lequel vous n'êtes pas revenu), nous nous sommes aperçus en mars 2014 que depuis bien des années, il n'y avait absolument plus d'allers-retours à la Sous-préfecture effectués par l'ancienne mandature. Aussi, nous avons rattrapé cela (ça prend un peu de temps) et nous avons eu raison de pouvoir le faire.

Ensuite, je m'adresse aux parents (nombreux à nous regarder ce soir) surtout pour les sensibiliser à éviter toutes tentatives de manipulation (je sais de quoi je parle). Alors, je vais l'exprimer très solennellement, très officiellement : non, les PRE ne sont pas supprimés, ils sont maintenus, non les JMF ne sont pas supprimées, elles sont maintenues, non les parents n'auront pas un vote consultatif ils auront un vote qui comptera, ce sont eux qui valideront les projets. Ces derniers seront approuvés par l'Inspectrice de l'Education Nationale. Oui, celle-ci a validé ce projet et cette réorientation. Oui, ce fonctionnement existe déjà dans de nombreuses communes. Je vais vous en citer quelques-unes :

- en 2008 : Saint-Germain-en-Laye a mis en place ce nouveau système,
- en 2009 : Sceaux, Issy-les-Moulineaux, Brive-la-Gaillarde, Rambouillet,
- en 2010 : Bernay,
- en 2011 : Villiers-Saint-Frédéric et Maule,
- en 2012 : Bougival,
- en 2013 : Le Perray-en-Yvelines,
- en 2014 : Poigny-la-Forêt,
- en 2015 : Aubergenville, Sartrouville, La Celle-Saint-Cloud,
- en 2016 : la ville de Paris qui étudie actuellement ce nouveau dispositif.

Soyons vigilants, j'ai vu circuler une pétition (à laquelle j'ai d'ailleurs répondu), concernant une tentative de manipulation de la part des parents d'élèves : nous avons déjà connu cela la saison dernière avec notamment les pochettes scolaires, et à la fin sauf jusqu'à ce qu'on nous dise le contraire, nous n'avons pas eu de retour qui soit insatisfaisant. En revanche ce qui est vrai aujourd'hui, une dépense c'est une dépense !

On a essayé de faire la même chose, il y a quelque temps, avec une tentative de pétition concernant le CIO (Centre d'Information et d'Orientation). Je rappelle qu'en 2012, Monsieur BERNARD souhaitait récupérer les locaux (il avait informé le Département) pour transférer la mission locale.

Cette tentative de mobilisation, de manipulation des parents d'élèves n'a pas pris. Deux réunions ont été organisées par les services concernés, ce ne sont plus 5 représentants mais 20 parents d'élèves qui seront présents dans cette commission (soit un par école). Il y a un peu plus de transparence en terme de démocratie. De plus, les projets validés par l'Inspectrice d'Académie cette année ont totalement été subventionnés par la Municipalité. Encore une fois, loin de nous de faire les choses à l'envers et Poissy n'est pas un micro climat. De nombreuses communes ont fait ce choix et donc nous allons dans ce sens-là avec les mêmes budgets, les mêmes programmations. Soyons simplement vigilants !

J'ajoute enfin qu'il est évidemment un pur hasard que l'auteur de ces deux pétitions soit une ancienne colistière de Monsieur BERNARD ».

Madame VINAY prend la parole : « Je regrette Monsieur le Maire parce que vous donnez des explications qui ne sont pas dans les rapports. Comment voulez-vous que cela ne soulève pas le doute car ce que vous dites par exemple sur les voix délibératives ou consultatives, nous on n'a pas l'information. C'est important, vous le savez très bien. C'est le genre de sujet qui peut poser problème parce qu'on ne change pas comme cela de système sans que les gens s'interrogent : auront-ils ou non le même pouvoir de décision, etc. ».

Monsieur le Maire précise que deux réunions ont été organisées par Mesdames HUBERT et CORIDER en présence des parents d'élèves. Il souligne que tout est stipulé en noir et blanc dans le procès-verbal de la commission sur la caisse des écoles du 2 décembre 2015.

Madame HUBERT indique à Madame VINAY qu'elle possède une adresse e-mail accessible sur le site de la Ville et qu'elle est disponible pour répondre à toutes les questions ou interrogations.

Madame VINAY intervient : « Je veux bien croire vos propos, mais il n'empêche que les rapports des délibérations pourraient être plus précis sans que j'éprouve le besoin d'aller sur votre boîte e-mail pour avoir les renseignements. Cela me semble important : ce n'est pas du détail quand même ».

Monsieur le Maire indique que dans les procès-verbaux accessibles par le plus grand nombre, les réponses sont données. Il poursuit : « Je voudrais simplement vous faire comprendre qu'il n'y a pas de manipulation, de volonté cachées ».

Monsieur FALZON prend la parole : « De la même manière, je regrettais que le texte de la délibération ne donne pas les précisions que vous avez apportées depuis et qui effectivement changent beaucoup notre façon de voir le sujet ».

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY, Mme LOQUE, Mme POTHIER, M. FALZON et M. ALLAOUCHICHE.

26) Portage juridique du Programme de Réussite Educative par le CCAS à compter du 1^{er} septembre 2016

Madame MESSMER explique : « Le Programme de Réussite Educative (PRE) a pour objectif d'accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

Ce projet de réussite éducative n'est donc ni un projet scolaire, ni un projet destiné à l'ensemble des enfants d'un quartier, mais un programme personnalisé. C'est un programme d'actions spécifiquement dédiées aux enfants ou adolescents les plus fragilisés et à leur famille.

Ce programme doit être porté par une structure juridique dotée d'une comptabilité publique telle qu'une Caisse des Ecoles, un CCAS ou un groupement d'intérêt public (GIP)

Le 6 décembre 2007, le CCAS avait été retenu comme structure juridique. Et depuis le 1^{er} janvier 2012, la Caisse des Ecoles est porteuse juridique du PRE

Cependant, la loi prévoit, que lorsque la réussite éducative est portée par la Caisse des Ecoles, la Municipalité est tenue de créer un Conseil consultatif de réussite éducative qui doit se réunir au moins deux fois par an et doit émettre un avis sur les axes de travail, la répartition des crédits, l'évaluation des actions menées et les orientations de travail prises en conséquence.

Lorsqu'il s'agit d'un CCAS, aucun décret spécifique n'existe.

Ces réunions ont rarement été mises en œuvre car, la Caisse des Ecoles étant une petite entité par rapport au CCAS, n'a pas les capacités suffisantes pour traiter et réaliser un projet avec l'ensemble des aspects techniques et humains que cela comporte.

Considérant que la Ville soutient ce programme comme axe fort de sa politique éducative et qu'elle souhaite assurer la pérennité de ce dernier,

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de désigner le CCAS comme structure administrative et financière porteuse du PRE à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
 - d'approuver le transfert du budget, des activités, de l'ensemble des conventions et contrats du dispositif ainsi que des personnels concernés de la Caisse des Ecoles au CCAS au 1^{er} septembre 2016 ;
 - d'approuver le mécanisme de versement par la Caisse des Ecoles au CCAS du solde non utilisé au 31 Août 2016 de la subvention 2016 de 90 000 euros versée par la Ville à la Caisse des Ecoles au titre du Dispositif de réussite Educative ;
 - de mettre fin à la convention relative à la mise à disposition d'un agent de la ville de Poissy auprès de la Caisse des Ecoles au 31 Août 2016 ;
- Enfin, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la concrétisation de cette opération ».

Madame LOQUE intervient : « A mon avis, inclure le projet de réussite éducative dans le CCAS, je crains que cela soit dramatique parce que celui-ci va être porté par une structure sociale et ce qui m'inquiète : c'est un soutien à la population qui est réduit à une thématique sociale ».

Monsieur le Maire précise que c'est un projet qui est techniquement piloté par la politique de la Ville.

Madame VINAY prend la parole : « Le choix de la structure n'est pas neutre : nous avons choisi la structure caisse de écoles justement pour éviter la stigmatisation puisque la réussite éducative concerne tous les enfants et pas uniquement ceux de familles défavorisées.

Je profite également pour dire que le choix d'avoir noyé le point d'accès aux droits dans le CCAS est aussi une très mauvaise idée. C'était véritablement un point pour tous les Pisciacais et non pas avec la couleur sociale : pôle social ».

Monsieur le Maire répond : « On essaie véritablement de mutualiser un certain nombre de services en les regroupant car ils étaient dispersés sur la ville de Poissy, parfois dans des endroits où nous étions locataires vers des lieux où nous sommes désormais propriétaires et cela nous permet de faire des économies.

Pour autant, évidemment, nous avons une pleine fonction du point d'accès au droit qui subsiste contrairement à ce qu'on a pu entendre çà et là ».

Monsieur LEGRAND prend la parole : « Si on conçoit le CCAS avec sa définition du 19^{ème} siècle et qu'on ne conçoit pas d'innovation par rapport à cela, c'est sûr qu'on a une vision qui appartient peut-être à des vieilles familles politiques en déshérence si nous pouvons mettre les pauvres à côté dans le CCAS et qu'on ne les croise pas çà peut-être assez positif.

Si on a une vision un peu plus innovante, je pense que le challenge c'est justement de considérer qu'il y a un enjeu social et sociétal de l'éducation qui n'est pas une conception sociale de : « tiens prends ton RMI, ton RSA et on ne veut plus t'entendre » qui est une conception de construction de politique sociale dont fait forcément partie l'éducation (d'ailleurs il y a de nombreux livres sur les politiques sociales ayant une rubrique « politique éducative » et de « politique de réussite éducative »).

Je pense que le challenge, c'est d'avoir en tête aussi que le CCAS n'est pas simplement un lieu, une institution, ce sont des hommes et des femmes qui y travaillent et qui vont donc avoir une conception et une stratégie de cette conception de politique publique qui va être différente pour l'accès au droit, pour la politique éducative, je suppose que c'est ce que vous vouliez préciser ».

Monsieur le Maire intervient : « On a quelques différences, mais pour le coup c'est une sorte de point commun. Il ne vous a pas échappé, qu'on a nommé l'ancien CCAS « pôle social Simone VEIL ». Cela est important pour nous de montrer notre capacité à apporter des services nouveaux en terme d'innovation.

Madame DE VAUCOULEURS souhaite apporter quelques précisions : « Le fait que ce soit un portage CCAS n'enlève rien au fait qu'on a actuellement un agent dédié à la réussite éducative et que celui-ci sera toujours affecté à cette tâche.

D'autre part, il s'agit bien évidemment dans le repérage des enfants concernés d'un travail partenarial. Les enseignants sont et restent en première ligne de ce dispositif, mais le CCAS, par les thématiques, les rencontres quotidiennes qu'il a avec la population pourra être un partenaire tout aussi important dans cette détection.

J'ai pu constater que de nombreux enseignants méconnaissent ce procédé. Lors d'un conseil d'école auquel je participais récemment, je me suis aperçue malheureusement que beaucoup d'entre eux ne se saisissaient pas suffisamment de cette opportunité ».

Madame HUBERT intervient : « Nous avons fait la semaine dernière l'ouverture des clubs « coup de pouce langage » pour les grandes sections de maternelle. A cette occasion, une maman est venue me demander comment contacter une assistante sociale. Ce n'est pas là un cas de stigmatisation de pauvreté ou autre, mais vraiment un encadrement global pour que les personnes puissent se relever et arriver à l'accessible (d'où le portage du CCAS) ».

Madame LEFEVRE déclare : « Avec tous ces systèmes, ces programmes, etc., il est vrai qu'il faut un petit peu optimiser les portages et je suis persuadée que le CCAS a été choisi pour porter surtout financièrement : nous savons que tout ce qui est le fond, c'est principalement le système scolaire et c'est par la politique de la Ville bien évidemment que les enfants seront suivis, donc le CCAS est un relais d'ordre juridique essentiellement ».

Monsieur le Maire conclut en signalant qu'avant que ce soit porté par l'Education, c'était un portage CCAS (il y a une dizaine d'années).

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. ALLAOUCHICHE et 4 voix contre ; Mme VINAY, Mme LOQUE, Mme POTHIER et M. FALZON.

27) Modalités de fonctionnement de la sous régie de recettes auprès de l'animation du 3^{ème} âge et de reversement de ces recettes entre la ville de Poissy et le Centre Communal d'Action Sociale

Madame MESSMER prend la parole : « Depuis le 17 Février 2015, les encaissements des recettes du service des Aînés sont effectués à la « Maison Bleue » par la sous régie de la Régie Centrale du budget de la ville de Poissy

A compter du 1^{er} Janvier 2016, les recettes du service des Aînés sont inscrites au budget du CCAS. Par conséquent :

- les modalités d'encaissements à la « Maison Bleue » restent inchangées ;
- le régisseur de la régie centrale effectuera les virements des sommes pour le CCAS au Centre des Finances Publiques de Poissy Collectivités Locales ;

- le CCAS émettra des titres au nom du Régisseur de la Régie Centrale de recettes afin d'obtenir ces versements.

Il est proposé au Conseil municipal de valider ces modalités ».

Madame VINAY demande s'il y aurait une incidence sur les utilisateurs ou pas du tout au niveau des paiements par exemple.

Madame MESSMER répond : « Non, toutes les modalités restent les mêmes, c'est juste après le versement de la régie au CCAS ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

28 à 31) Dépôt de plainte contre X (4 dossiers)

Monsieur MOULINET explique : « On a pu constater un certain nombre de réseaux sociaux qui s'en prennent très violemment aux agents et élus de la Ville.

Nous avons tous ici un mandat politique et nous acceptons la critique de manière générale quand elle est constructive. Cependant, lorsque nous devons faire face à des attaques de personnes (notamment sur leur travail et leur intégrité), à un moment donné on dit « stop » et nous souhaitons pouvoir porter toutes ces attaques personnelles et diffamations devant la Justice.

L'idée c'est de soumettre au vote du Conseil municipal l'autorisation du Maire d'ester en justice (étant précisé qu'il a déjà cette faculté de le faire) mais c'est aussi recueillir au passage vos avis sur ces affaires.

Les sites visés par chacune des délibérations sont :

- « PIERROT VIVI,
- « Poissy 1 faux »,
- « JOKER POISSY »,
- « FEHRID DRAIK ».

Madame VINAY intervient : « En préambule, je voulais dire qu'à partir du moment, où en votre qualité de 1^{er} magistrat de la Ville vous avez été attaqué, vous pouvez compter effectivement sur notre soutien total.

Il est inadmissible cette attaque systématique contre les hommes politiques non pas contre leurs idées parce que quand on se bat pour des idées, je suis tout à fait d'accord, mais autrement à ce niveau-là vous avez vraiment notre soutien indéfectible.

Il faut savoir que les réseaux sociaux sont souvent effectivement des déversoirs de calomnies, d'insultes, de témoignages de racisme. J'en veux pour preuve un tweet émanant d'un personnel de la Mairie incitant Christiane TAUBIRA, alors Garde des Sceaux, de rentrer dans sa Guyane !

Autant, il est bon de dire ses désaccords, ils peuvent être profonds, mais il y a manière et manière ! Egalement, je comprends et vous avez raison de porter plainte si des individus souvent cachés derrière des pseudonymes se livrent à cela. Mais nous faire voter une délibération ne me semble pas opportun, surtout que nous n'avons pas connaissance des dossiers. Aussi, nous nous abstenons sur ces quatre délibérations ».

Monsieur ALLAOUCHICHE s'exprime : « Je rejoins Madame VINAY, à partir du moment où l'on atteint votre dignité, c'est tout à fait normal qu'on vous soutienne. Effectivement, ces réseaux sociaux bien souvent ce sont beaucoup de calomnies, etc. Etant aussi quelqu'un de libéral, je ne prendrai pas part au vote, Monsieur le Maire ».

Monsieur LEGRAND déclare : « J'ai demandé tardivement d'avoir des éléments, des extraits puisque soit c'est la personne qui est attaquée et je pense que chacun a les moyens d'avoir recours à la justice pénale, soit c'est la collectivité ou des agents qui ont besoin d'être représentés et à ce moment-là c'est important,

Avez-vous quelques exemples à me donner. J'avoue ne pas passer énormément de temps sur les réseaux sociaux, surtout en ce moment, donc je n'ai peut-être pas vu les derniers extraits. Si vous en avez à me communiquer cela permettra d'avoir des éclaircissements ».

Monsieur le Maire déclare : « Merci pour votre soutien Madame VINAY, Monsieur ALLAOUCHICHE en vous abstenant. Ce n'est pas autant pour moi, mais vous aussi, Madame VINAY avez eu à subir des attaques qui étaient très limites.

Mais je pense surtout aux agents (également des élus sont visés) : lorsque dans cette collectivité, vous avez un certain nombre de personnels qui reçoivent parfois tous les jours, une ou plusieurs fois, des nombreux mails et qu'ils saisissent le Maire, à ce moment-là, je n'ai aucun état d'âme.

Si en plus, on s'en prend à votre famille, vous l'avez très bien exprimé Madame VINAY et je vous en remercie, je n'ai pas besoin d'en rajouter plus.

Cela m'ennuie Monsieur LEGRAND d'en parler ouvertement, mais vous pourrez venir consulter ces documents après sans aucun problème.

Je suis très étonné lorsque je parle des agents concernés par ses plaintes qui sont personnellement attaqués et harcelés, qu'il n'y ait pas un vote unanime par rapport à cela. C'est juste une remarque. J'espère que vous ne subirez pas ce que les agents endurent de temps en temps.

Je voudrais vous préciser que le juge administratif (Monsieur MOULINET l'a rappelé), effectivement autorise le Maire comme nous l'avons fait au début de la mandature, à ester en justice. En revanche, le juge judiciaire dans la cassation et du fond est beaucoup plus exigeant. C'est la raison pour laquelle tant juridique que politique et afin d'éviter tous risques d'irrecevabilité et compte tenu de la sensibilité des dossiers, qu'il est proposé au Conseil municipal la mise en vote des délibérations spécifiques ».

Monsieur LEGRAND intervient : « Je vais vous faire confiance sur le contenu et donc je voterai « Pour ». Je pense que c'est important, cela protège l'ensemble de la collectivité et comme cela m'est arrivé à d'autres occasions, j'invite l'opposition à revoir sa position (je ne crois pas que ce soit un référendum sur le nom de Monsieur OLIVE qui soit fait ce soir).

Mais, nous ne pouvons pas parler de laïcité, de République, de citoyenneté à longueur de temps, et puis accepter ce genre de chose. Il faut être clair sur les atteintes à la République. Au-delà des atteintes aux personnes, c'est une atteinte à la République ! ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur LEGRAND et rappelle que c'est bien la ville de Poissy qui porte plainte.

Madame VINAY prend la parole : « Ce n'est pas sur le fait de porter plainte bien entendu, mais de le faire par délibération. Je voterai ces délibérations ».

Monsieur ALLAOUCHICHE intervient pour exprimer sa solidarité et qu'il votera « Pour ».

Ces délibérations sont approuvées à l'unanimité des présents.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 4 avril 2016 à 19h30.

La séance est levée.